



تمويل FINANCE

قرض - رأسمال - ضمان

Crédit - Capital - Garantie

Rapport d'Activité | 2020





Rapport d'Activité 2020



Préambule

2020 a été l'année de tous les défis. Après un début prometteur marqué par le lancement du programme INTELAK, la crise sanitaire du Covid-19 qui a frappé le Maroc a propulsé la CCG aux premiers rangs de la lutte contre l'impact économique de cette pandémie à travers notamment les offres DAMANE OXYGENE et DAMANE RELANCE.

En effet, le Maroc a dû adopter très rapidement des mesures strictes pour empêcher la propagation de la pandémie, avec notamment un confinement de plusieurs mois à partir de mars 2020, suivi d'autres restrictions après la levée du confinement général et qui se sont étalées sur le reste de l'année. Ces mesures, nécessaires pour protéger la santé et la sécurité des citoyens, n'ont pas été sans effet sur l'activité économique, notamment les TPME qui ont subi de plein fouet les conséquences des restrictions. La réaction rapide des pouvoirs publics, en étroite collaboration avec les autres parties prenantes dans le cadre du Comité de Veille Economique, a pris la forme d'une série de dispositifs d'appui, notamment la mise en place de facilités bancaires destinées à maintenir les entreprises en activité. La CCG a en effet joué un rôle de premier plan dans ce cadre grâce à la grande agilité qui caractérise ses interventions et à son choix d'opter pour les échanges dématérialisés avec les banques depuis près de 10 ans et qui se sont montrés particulièrement utiles durant cette période difficile en permettant la mise en place très rapide des instruments de garantie spéciale et la distribution par les banques de plus de 55 Milliards de DH de crédits aux profit des entreprises impactées par la crise, ce qui correspond à plus de 3 fois le niveau de l'activité normale de la CCG qui évoluait déjà à un rythme soutenu avant la crise.

La fin de l'exercice 2020 a également été marquée par l'adoption de la loi 36-20 qui marque un tournant historique pour l'institution qui va se transformer en société anonyme sous le nom « Société Nationale de Garantie et de Financement de l'Entreprise » avec à la clé le transfert des fonds gérés pour le compte de l'Etat au bilan de l'institution, l'élargissement du périmètre d'intervention aux services non-financiers et à la garantie des entreprises publiques ainsi que la refonte du mode de gouvernance avec l'entrée des administrateurs indépendants pour ne citer que ces changements majeurs.



Sommaire

PRÉAMBULE	5
PRÉSENTATION GÉNÉRALE DE LA CCG	9
1- L'institution.....	11
2- La vision et la mission de l'institution.....	11
3- Les jalons clés du développement de la CCG.....	12
4- L'organisation de l'établissement.....	13
5- Le réseau de la CCG.....	14
FAITS MARQUANTS DE L'ANNÉE 2020	15
1- Principaux faits marquants	17
ACTIVITÉ DE LA CCG EN 2020	21
1- Octroi des garanties et des financements.....	23
A - Activité en faveur des entreprises.....	24
B - Activité en faveur des particuliers.....	32
2- Engagements et risques	37
A - Encours des engagements	37
B - Qualité du portefeuille	42
3- Contrôle interne et gestion des risques	49
4- Communication	51
5- Capital humain	54
6- Système d'information	56
7- Études et analyses thématiques	58
8- Partenariats et coopération internationale.....	58
SYSTÈME DE PILOTAGE DES RISQUES ET DE CONTRÔLE INTERNE	59
1- Système de gestion des risques	61
A - Dispositif de la gestion du risque de crédit	61
B - Dispositif de la gestion du risque de marché.....	65
C - Dispositif de la gestion des risques opérationnels	66
D - Dispositif de la gestion du risque de non-conformité	67
E - Plan de continuité d'activité.....	68
2- Dispositif de contrôle interne	70
RAPPORT FINANCIER ET AVIS DU COMMISSAIRE AUX COMPTES	73
1- Etats financiers	71
A - BILAN.....	71
B - Comptes de produits et charges.....	72
2- Avis du commissaire aux comptes	73
ANNEXES	74





PRÉSENTATION GÉNÉRALE DE LA CCG



PRÉSENTATION GÉNÉRALE DE LA CCG

1- L'institution

Créée par Dahir du 4 juillet 1949, la Caisse Centrale de Garantie (CCG) est un établissement public à caractère financier, assimilé à un établissement de crédit, doté de la personnalité morale et de l'autonomie financière sous la tutelle du Ministre de l'Economie et des Finances.

En 2020, la loi 36-20 a été adoptée en remplacement du cadre juridique régissant la CCG avec à la clé la transformation de la CCG en société anonyme sous la dénomination « Société Nationale de Garantie et du Financement de l'Entreprise » (SNGFE).

La CCG contribue à donner une impulsion à l'initiative privée en encourageant la création, le développement et la modernisation des entreprises.

La CCG appuie également le développement social à travers notamment la garantie des prêts à l'habitat.

2- La vision et la mission de l'institution

La vision de la CCG constitue le socle de sa stratégie et se base sur une analyse minutieuse des besoins issus des priorités nationales déclinées dans les politiques publiques en faveur du tissu économique et de l'inclusion sociale et financière de l'ensemble de la population :



Dans ce cadre, la stratégie de la CCG vise à apporter des réponses adaptées au financement des entreprises et des particuliers et de servir d'instrument d'intervention privilégié pour le développement économique et social du pays.

Les priorités stratégiques de la CCG découlent ainsi de cette ambition et couvrent les axes suivants :

- Jouer un rôle majeur dans l'amélioration de l'accès des TPME au financement
- Appuyer le financement de l'amorçage et de l'innovation
- Améliorer l'accès des particuliers cibles au financement
- Optimiser les moyens de gestion

Afin d'y parvenir, la CCG recourt à ses leviers stratégiques ayant démontré leur efficacité et leur pertinence au titre des plans de développement menés avec succès :

- Mise en place d'une offre-produits adaptée au cycle de vie des entreprises et des particuliers
- Optimisation et dématérialisation des process
- Proximité régionale

3- Les jalons clés du développement de la CCG

Depuis sa création en 1949, la CCG a connu plusieurs évolutions institutionnelles ayant marqué son positionnement dans le paysage financier marocain à la lumière des besoins et des priorités nationales. Son développement peut être résumé en 3 phases majeures :



La création de la CCG était marquée par un contexte de développement des infrastructures stratégiques et le besoin d'accompagner le démarrage de nouveaux secteurs d'activité, notamment après l'indépendance. Dans ce cadre, la CCG a contribué activement dans cet effort en offrant des garanties de financement auprès des banques nationales et étrangères au profit de plusieurs projets d'infrastructures, d'unités industrielles et de pêche hauturière au Maroc.

La CCG a fait l'objet d'une réforme institutionnelle en vertu de la loi n°47.95 promulguée en 1996 qui l'a consacré en tant qu'instrument privilégié de l'Etat en matière de facilitation du financement de l'investissement et du développement social dans un contexte marqué par le début de libéralisation du paysage bancaire marocain.

L'activité de la CCG était ainsi centrée sur le financement de l'investissement avec une offre composée essentiellement de produits de garantie des prêts bancaires à moyen et long terme. Le début de diversification des métiers remonte à l'année 2003 avec le lancement de la panoplie des Fonds de garantie des prêts au logement en plus des produits de cofinancement, suivis de la garantie destinée aux jeunes entreprises et aux programmes de restructuration financière et du cofinancement de la mise à niveau des PME.

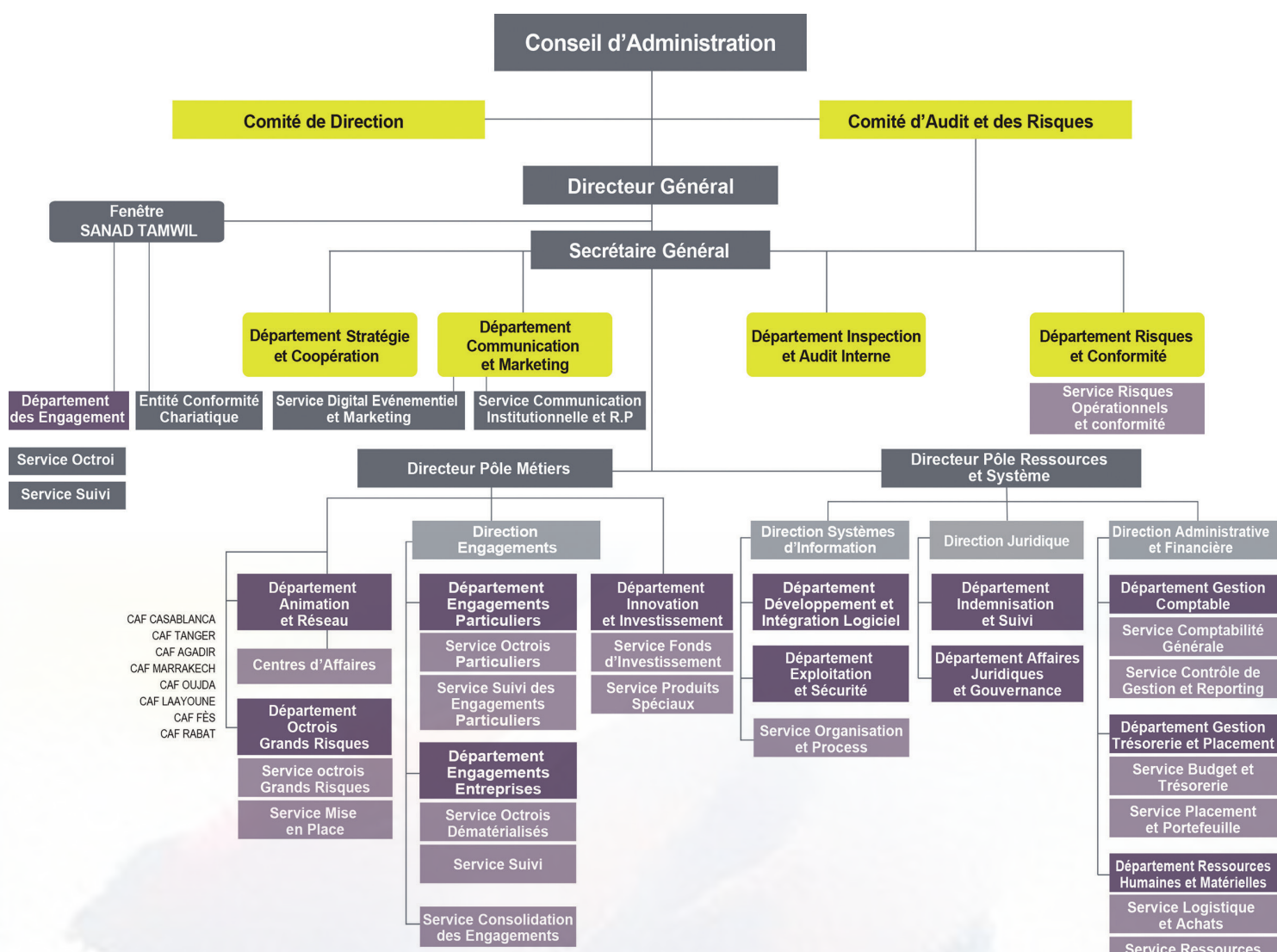
En 2006, la nouvelle loi bancaire marocaine a été adoptée et a apporté un lot de nouveautés, dont notamment l'assimilation de la CCG à un établissement de crédit avec des implications majeures sur la gouvernance de l'institution et son fonctionnement interne.

L'année 2007 constitue un virage important pour le développement de l'institution avec le lancement d'une refonte majeure du système national de garantie qui a placé la CCG au cœur du dispositif en tant qu'acteur unique retenu par les pouvoirs publics pour décliner et développer l'offre de garantie institutionnelle mettant fin ainsi à la situation antérieure caractérisée par une multitude d'acteurs et de dispersion des efforts.

Le développement de la CCG s'est ensuite accéléré grâce à l'adoption d'une vision à long terme déclinée par des plans de développement dont le premier a été lancé en 2009 avec des résultats très concluants et des réalisations largement au-dessus des attentes initiales.

Enfin, l'année 2020 a été marquée par l'adoption de la loi 36-20 qui constitue un nouveau tournant majeur pour le développement de l'institution. En effet, ce texte qui vient remplacer la loi 47-95, a transformé la CCG en société anonyme dont le capital est entièrement détenu par l'Etat, sous la dénomination « Société Nationale de Garantie et du Financement de l'Entreprise » (SNGFE) avec notamment le transfert des fonds gérés pour le compte de l'Etat vers le bilan de la SNGFE, un périmètre d'intervention élargi aux services non financiers et une gouvernance renforcée grâce à l'introduction des administrateurs indépendants et la mise en place de nouveaux comités.

4- L'organisation de l'établissement



5- Le réseau de la CCG



Ville	Adresse
Rabat	Bd Ar Ryad, Hay Ryad, Rabat
Casablanca	17, Rue Ibnou Khalikane, Belgi Center, 4ème étage, Casablanca
Tanger	Angle Boulevard Mohamed V et Victor Hugo, Plateau 35, 6ème étage, Tanger
Marrakech	Immeuble Naccarat, 3ème étage, N° 304, Guéliz, Marrakech
Agadir	Résidence Ait Souss, N°14, Avenue Hassan II, Agadir
Laâyoune	36, Bloc 3 Hay Moulay Rachid, Avenue Mekka, Imm Jeddah, 1er étage Laâyoune
Fès	Tour RMA Wataniya, 45, Avenue Hassan II, 3ème étage, Fès
Oujda	Immeuble La MAMDA, 38 Bd Youssef Ibn Tachafine, 3ème étage, Oujda.



FAITS MARQUANTS DE L'ANNÉE 2020



FAITS MARQUANTS DE L'ANNÉE 2020

Principaux faits marquants

24 janvier 2020

Assemblée Générale de l'Association Professionnelle des Institutions de Garantie d'Afrique (APIGA)

La CCG a accueilli à Rabat la 8ème session ordinaire de l'Assemblée Générale de l'Association Professionnelle des Institutions de Garantie d'Afrique (APIGA). Créée en 2007 au Bénin, cette organisation a pour mission d'établir un cadre favorable d'échange et de concertation pour une meilleure intervention des institutions de garantie africaines en faveur des économies de leurs pays.



Lors de cette assemblée générale, il a été procédé à l'examen de l'activité de l'APIGA au titre de la période 2018-2019. S'en est suivi la mise en place du nouveau bureau de l'Association marquée par l'élection de la CCG en tant que nouveau Président pour un mandat de deux ans.

En prélude de cette réunion, une rencontre-débat a été organisée sous le thème : « Accès des TPME au financement en Afrique et rôle des systèmes de garantie » et ce, en présence de Monsieur Zouhir CHORFI, Secrétaire Général du Ministère de l'Economie, des Finances et de la Réforme de l'Administration et des représentants des institutions membres de l'APIGA.

02 février 2020

Participation à une mission d'étude organisée par la JICA à Tokyo

La CCG a pris part à une mission d'étude et d'échange organisée par l'Agence Japonaise de Coopération Internationale (JICA) à Tokyo, du 2 au 8 février 2020.

Cette mission, qui a connu la participation de représentants d'institutions marocaines publiques et privées, a été l'occasion de découvrir les dispositifs de facilitation et d'appui à l'investissement, à l'entrepreneuriat et au commerce international.



03 février 2020

Présentation des grandes lignes de l'offre-produits dans le cadre du programme « INTELAKA »

Lors d'une cérémonie présidée par Monsieur Mohamed BENCHABOUN, Ministre de l'Economie, des Finances et de la Réforme de l'Administration, la CCG a dévoilé les grandes lignes de sa nouvelle offre-produits dans le cadre du programme intégré « INTELAKA » au siège du Ministère à Rabat.



La cérémonie s'est déroulée en présence de Monsieur le Wali de Bank Al-Maghrib, Monsieur le Vice-président délégué du Groupement Professionnel des Banques du Maroc (GPBM), Madame la Présidente du Directoire du Fonds Hassan II pour le Développement Economique et Social et Monsieur le Président de la Confédération Générale des Entreprises du Maroc (CGEM). Elle a été marquée par la signature des conventions relatives à la mise en œuvre de la nouvelle offre entre les Présidents des banques membres du GPBM et le Directeur Général de la CCG.

Elaboré suite aux Directives Royales mettant l'accent sur la nécessité de donner une forte impulsion au financement bancaire des Très petites, Petites et Moyennes Entreprises (TPME), le nouveau programme « INTELAKA » a été construit autour d'un dispositif de financement amélioré et adapté. L'objectif de ce dernier est de faciliter l'accès au financement des jeunes porteurs de projets, des auto-entrepreneurs, des micro-entreprises et des TPE de l'informel aussi bien en milieu urbain qu'en milieu rural, ainsi que des PME exportatrices vers l'Afrique.

25 mars 2020

La CCG lance la garantie exceptionnelle « Damane Oxygène » pour venir en aide aux entreprises en difficulté

Dans le cadre de la mise en œuvre des mesures décidées par le Comité de Veille Economique (CVE), visant l'atténuation des effets de la crise induite par la COVID-19 et ses impacts sur les entreprises, le Ministère de l'Economie, des Finances et de la Réforme de l'Administration a mis en place auprès de la CCG, un nouveau mécanisme de garantie appelé « DAMANE OXYGENE ».

Ce nouveau produit de garantie vise la mobilisation des ressources de financement en faveur des entreprises dont la trésorerie s'est dégradée à cause de la baisse de leur activité. Il couvre 95% du montant du crédit et permet ainsi aux banques de mettre en place rapidement des découverts exceptionnels pour financer le besoin en fonds de roulement des entreprises cibles.

Une mesure de l'État pour appuyer les entreprises impactées par la crise Covid 19

DAMANE OXYGENE

- « DAMANE OXYGENE » s'adresse principalement aux TPE-PME impactées par la crise du COVID-19 et dont le chiffre d'affaires ne dépasse pas 200 MDH. Peuvent également en bénéficier les entreprises de taille intermédiaire dont le chiffre d'affaires est situé entre 200 et 500 MDH.
- « DAMANE OXYGENE » garantit les crédits bancaires à court terme destinés à financer les charges courantes liées à l'exploitation (salaires, loyers, achats nécessaires...), dans la limite de 20 MDH.

* Adressez vous à votre banque pour bénéficier d'un crédit garanti par Damane Oxygène *

Nous donnons vie à vos projets www.ccg.ma

17 avril 2020

Signature des conventions des fonds de finance participative avec l'Etat

Dans le cadre du lancement de l'activité de finance participative et après réception des avis de conformité du CSO, la CCG, représentée par sa fenêtre SANAD TAMWIL, a procédé à la signature des conventions-cadres relatives à la création des Fonds DAMANE MOUKAWALA, DAMANE ISKANE et TAMWIL MOUCHTARAK avec le Ministère de l'Economie, des Finances et de la Réforme de l'Administration.

26 avril 2020

La CCG lance la «Garantie Auto-Entrepreneurs COVID-19»

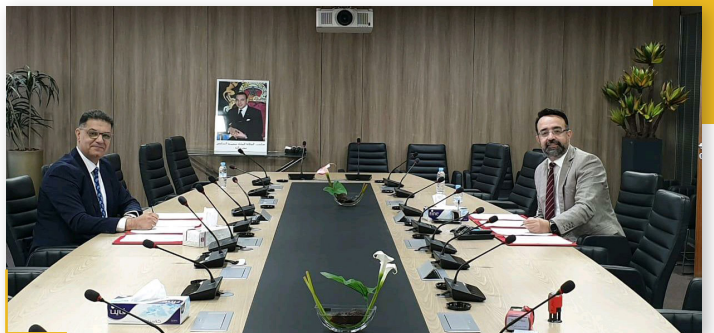
Dans le cadre de la mise en œuvre des nouvelles mesures décidées par le Comité de Veille Economique (CVE) et visant l'atténuation des effets de la crise induite par la COVID-19 sur les entreprises, la CCG a lancé un mécanisme de garantie pour les crédits bancaires en faveur des auto-entrepreneurs appelé « Garantie Auto-Entrepreneurs Covid-19 ».

Ce produit vise les auto-entrepreneurs n'ayant pas bénéficié de la garantie Damane Oxygène, inscrits dans le registre des auto-entrepreneurs et couvre par sa garantie de 85% des crédits équivalant à trois mois du chiffre d'affaires calculés sur la base de la dernière déclaration fiscale avec un plafond de 15.000 DH.

02 juin 2020

Signature des conventions d'utilisation des produits de finance participative avec le secteur bancaire

La CCG, représentée par sa fenêtre Sanad Tamwil, a procédé à la signature des conventions de coopération relatives aux Fonds DAMANE MOUKAWALA et DAMANE ISKANE entre la CCG représentée par la Fenêtre SANAD TAMWIL et les banques et fenêtres participatives.



07 juin 2020

La CCG lance sa fenêtre participative « SANAD TAMWIL »

Dans le cadre de l'accompagnement du marché des financements participatifs, la Caisse Centrale de Garantie a procédé au lancement de sa fenêtre « SANAD TAMWIL », exclusivement dédiée à l'activité de la finance participative.

Cette fenêtre a pour mission de faciliter l'accès aux financements accordés par les banques et fenêtres participatives, aussi bien en faveur des entreprises que des particuliers et ce, à travers la mise en place de mécanismes de garantie dédiés.

Ainsi, l'offre de la CCG s'est enrichie de quatre nouveaux produits de garantie gérés par sa fenêtre « SANAD TAMWIL », à savoir « DAMANE MOUBACHIR », « DAMANE DAYN », « FOGARIM ISKANE » et « FOGALOGUE ISKANE ». Ces instruments ont été lancés après avoir fait l'objet de l'avis de conformité du Conseil Supérieur des Oulémas (CSO).

14 juin 2020

La CCG déploie deux nouveaux mécanismes de garantie pour relancer l'activité des entreprises

Dans le cadre de la mise en œuvre des mesures décidées par le Comité de Veille Economique (CVE), visant l'atténuation des effets de la crise induite par la COVID-19 et ses impacts sur les entreprises, la CCG a introduit deux nouveaux mécanismes de garantie : il s'agit de «Relance TPE» et «Damane Relance». Ce dispositif a pour objectif de relancer l'activité des entreprises à travers la garantie des crédits destinés à financer leurs besoins en fonds de roulement, remboursables sur une durée de 7 ans, avec 2 ans de différé.

Ainsi, le produit « Relance TPE » est conçu en faveur des très petites entreprises (TPE), y compris les commerçants, artisans, coopératives et professions libérales. Il est destiné à garantir, à hauteur de 95%, les prêts des entreprises réalisant un chiffre d'affaires ne dépassant pas 10 millions de DH. Sans sûretés exigées, cette ligne de financement est plafonnée à 10% du chiffre d'affaires avec un minimum de 10.000 DH.

Pour sa part, le produit « Damane Relance » est déployé en faveur des petites, moyennes et grandes entreprises réalisant un chiffre d'affaires supérieur à 10 millions de DH. Le montant du crédit garanti est fixé à 1,5 mois de chiffre d'affaires pour les entreprises du secteur industriel, et à 1 mois de chiffre d'affaires pour les entreprises relevant des autres secteurs.

La quotité de garantie de ce nouveau mécanisme varie de 80 à 90%. A noter que les crédits garantis doivent être destinés, à au moins 50% de leur montant, au règlement des fournisseurs, favorisant ainsi un financement interentreprises.

Une mesure de l'Etat pour appuyer les entreprises impactées par la crise du Covid-19

DAMANE RELANCE



Mieux accompagner votre reprise

Jusqu'à **90%** de Garantie CCG

- Prêt* avec un taux préférentiel en faveur des petites, moyennes et grandes entreprises
- Crédit destiné au financement des besoins en fonds de roulement
- Remboursable sur **7 ans** avec **2 ans** de différé

* Adressez vous à votre banque pour bénéficier d'un crédit garanti par Damane Relance*

* Le montant du crédit est fixé à 1,5 mois de chiffre d'affaires pour les entreprises opérant dans l'industrie et à 1 mois de chiffre d'affaires pour les entreprises relevant des autres secteurs. Le crédit doit être utilisé à hauteur de 50% au moins pour le règlement des fournisseurs.

Neus Donnons vie à vos projets www.ccg.ma

07 décembre 2020

La CGEM et la CCG unissent leurs efforts pour lever les difficultés rencontrées par les entreprises en matière de financement

M. Chakib ALJ, Président de la Confédération Générale des Entreprises du Maroc (CGEM) et M. Hicham ZANATI SERGHINI, Directeur Général de la CCG, ont procédé à la signature d'une convention de partenariat visant à mettre en place un nouveau service de médiation intitulé «Corridor CGEM-CCG».

Cette initiative s'inscrit dans le cadre des actions de la CCG en faveur des entreprises. Elle rentre également dans le cadre du programme du mandat de la Présidence actuelle de la CGEM qui a prévu la mise en place de nouveaux services à forte valeur ajoutée pour les membres de la Confédération et le renforcement de la proximité opérationnelle de cette dernière avec les TPE-PME.

Les deux parties travailleront ainsi de concert pour promouvoir l'ensemble de l'offre-produits de la CCG auprès des entreprises membres de la CGEM à travers l'organisation conjointe d'ateliers et de séminaires régionaux, pour une communication renforcée et élargie. Dans le cadre de ce partenariat, la CCG mobilisera également son réseau de centres d'affaires régionaux afin d'accroître la proximité et l'accessibilité de l'ensemble de ses produits et services à destination des entreprises.





ACTIVITÉ DE LA CCG EN 2020



ACTIVITÉ DE LA CCG EN 2020

1- Octroi des garanties et des financements

L'activité globale de la CCG en 2020, a été marquée par une progression de 311% par rapport à l'année précédente pour atteindre un montant global d'engagements de 68,5 milliards de DH.

L'intervention de la CCG a permis de mobiliser un volume de crédits de près de 86 milliards de DH ayant concerné plus de 143.300 prêts, dont 127.845 prêts en faveur des entreprises et plus de 15.458 prêts en faveur des particuliers.

Le portefeuille global de la CCG est dominé par l'activité en faveur des entreprises qui représente 97% de la production annuelle globale.

L'exercice 2020 a également connu le démarrage de l'activité de la Fenêtre « SANAD TAMWIL », exclusivement dédiée à la finance participative. Le lancement de cette nouvelle activité a été marqué par la mise en place des différents produits devant être gérés par « SANAD TAMWIL » et qui, rappelons-le, ont tous fait l'objet de l'avis de conformité du Conseil Supérieur des Oulémas (CSO).

Le démarrage effectif des octrois au titre des produits de finance participatifs a eu lieu en juillet 2020, faisant suite à la signature des conventions de coopération entre la CCG, représentée par « SANAD TAMWIL », et les banques et fenêtres participatives.

A- Activité en faveur des entreprises

Les engagements consentis au titre de l'activité « entreprises » en 2020 ont atteint 66,6 milliards de DH, permettant la mobilisation d'un volume de crédits de 82,5 milliards de DH, soit une hausse respective de 354% et 213% par rapport à 2019.

Le nombre de crédits en faveur des entreprises a connu, quant à lui, une progression de 366 % par rapport à 2019, pour s'établir à 127.845 crédits, devant se traduire par la création de plus de 56.000 emplois.

Ces performances exceptionnelles ont été réalisées suite notamment à la mise en place de nouveaux mécanismes de garantie destinés à atténuer les effets de la crise induite par la COVID-19 sur les entreprises.

L'activité de crédit en faveur de cette cible a profité aux différents secteurs d'activité principalement de l'industrie (30%), du commerce et distribution (28%) et du BTP (17%).

En termes de répartition par établissement de crédit, les trois grandes banques de la place concentrent 69% de l'activité (Attijariwafa Bank (31%), Groupe Banques Populaires (20%) et BMCE Bank (18%)).

A.1. MECANISMES DE GARANTIE LIES AU COVID-19

Depuis le déclenchement de la crise sanitaire, plusieurs mécanismes de garantie ont été mis en place auprès de la CCG dans le but d'atténuer les effets de la crise sur la trésorerie des entreprises et de favoriser la relance des activités du tissu économique. Il s'agit de :

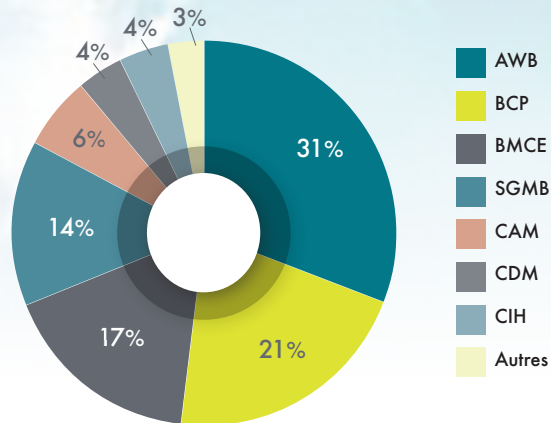
- Damane Oxygène : destiné à garantir des découverts exceptionnels pour financer 3 mois de charges courantes en faveur des entreprises dont le chiffre d'affaires ne dépasse pas 500 MDH.
- Damane Oxygène Promotion Immobilière qui est une variante de Damane Oxygène dédiée à la garantie des besoins de financement des entreprises du secteur de la promotion immobilière.
- Auto-entrepreneurs COVID-19 : visant à permettre à la population des auto-entrepreneurs d'accéder au financement des charges nécessaires qui ne peuvent pas être différées et à des meilleures conditions.
- Relance TPE : dédié à la garantie des financements de la relance des activités des entreprises réalisant un chiffre d'affaires inférieur à 10 MDH.
- Damane Relance (Générique) : visant à garantir les financements des besoins de la relance des activités des entreprises dont le chiffre d'affaires dépasse 10 MDH.
- Damane Relance Hôtellerie qui est une variante de Damane Relance (Générique) dédiée à la garantie des besoins en fonds de roulement des établissements d'hébergement touristique.
- Damane Relance Promotion Immobilière qui est une variante de Damane Relance (Générique) dédiée à la garantie des besoins de financement nécessaires pour l'achèvement des projets en cours promus par les entreprises du secteur de la promotion immobilière.
- Fonds de Garantie des Etablissements & Entreprises Publics (FGEEP) : destiné à garantir les ressources financières levées par les établissements et entreprises publics.

L'activité de ces mécanismes a permis de mobiliser des crédits d'une enveloppe de 55 milliards de DH en faveur de près de 90.000 crédits.

Produits	Nombre	Montant de financement (MDH)	Engagement (MDH)
Dispositif Oxygène	49 489	17 730,4	16 802,4
• Damane Oxygène	49 366	17 316,0	16 450,2
• Damane Oxygène Promotion Immobilière	123	414,4	352,2
Dispositif Relance	36 518	35 306,9	31 132,8
• Damane Relance	6 532	28 562,1	24 855,3
• Damane Relance Hôtellerie	89	1 503,0	1 310,3
• Damane Relance Promotion Immobilière	19	144,4	124,7
• Relance TPE	29 878	5 097,4	4 842,5
Garantie Auto-entrepreneurs COVID-19	3 566	41,0	34,9
FGEEP	1	2 000,0	2 000,0
TOTAL	89 574	55 078,3	49 970,1

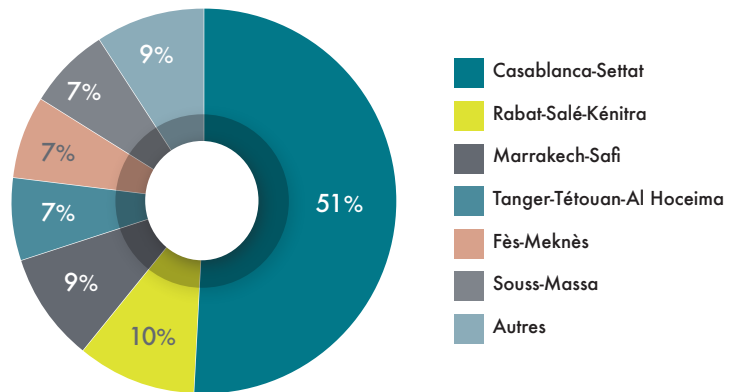
A.1.1. Répartition par banque

Le premier prescripteur des mécanismes liés au Covid-19 est Attijariwafa Bank avec 31% du volume des crédits accordés, suivie du Groupe Banque Populaire (21%) puis de la BMCE Bank (17%).



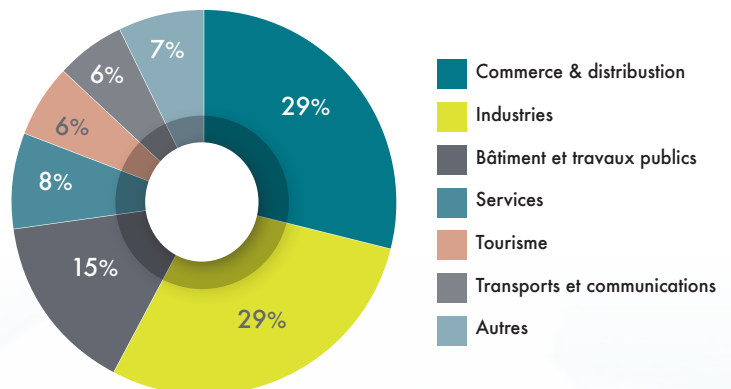
A.1.2. Répartition par région

Toutes les régions du Royaume ont bénéficié des mécanismes mis dans le cadre de la crise sanitaire. La région de Casablanca-Settat vient en tête avec plus de 51% du volume des crédits suivie des régions de Rabat-Salé-Kénitra (10%) et Marrakech-Safi (9%).



A.1.2. Répartition par secteur

Les principaux secteurs bénéficiaires des mécanismes Covid-19 relèvent principalement du commerce -distribution et de l'industrie (29% chacun) et du BTP (15%).



A.2. MECANISMES DU PROGRAMME INTELAKA :

Lancé en février sur hautes orientations royales, le programme INTELAKA est destiné à faciliter l'accès au financement des jeunes porteurs de projets, des auto-entrepreneurs, des micro-entreprises ainsi que le secteur informel aussi bien en milieu urbain qu'en milieu rural.

Le programme comporte une offre-produits adaptée à travers deux produits de garantie et un produit de financement à savoir :

- Damane Intelak, destiné à la garantie des crédits d'investissement et des crédits d'exploitation de 1,2 million de dirhams maximum accordés aux entreprises éligibles.
- Damane Intelak Al Moustatmir Al Qarawi, destiné à la garantie des crédits d'investissement et des crédits à court terme plafonnés à 1,2 million de dirhams en faveur des projets réalisés en milieu rural.
- Start-TPE, il s'agit d'une ligne de financement plafonnée à 50.000 dirhams en faveur des entreprises en démarrage bénéficiant d'un crédit d'investissement garanti par les produits « Intelak » et ce, pour financer leurs besoins en fonds de roulement.

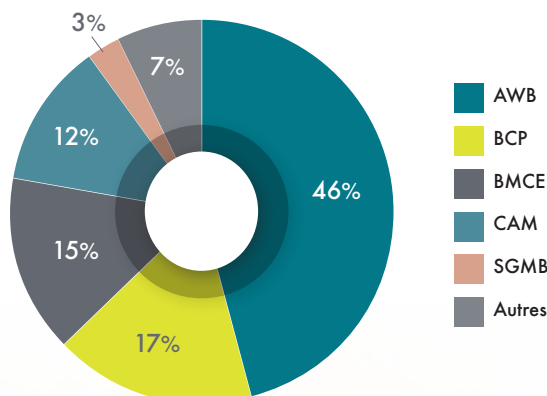
Malgré le contexte de la crise et du confinement, 18.746 crédits ont été accordés dans le cadre de ce programme au profit de 12.473 entreprises dont 82% en milieu urbain et 18% en milieu rural.

Les crédits accordés dans le cadre de cette offre ont totalisé 2,8 milliards de DH.

Produits	Nombre de crédits	Montant de crédits (MDH)	Engagements (MDH)
Damane Intelak	12 003	2 382,4	1 905,9
Intelak Al-Moustatmir Al-Qarawi	3 082	337,4	270,0
Start TPE	3 661	70,0	70,0
TOTAL	18 746	2 789,8	2 245,9

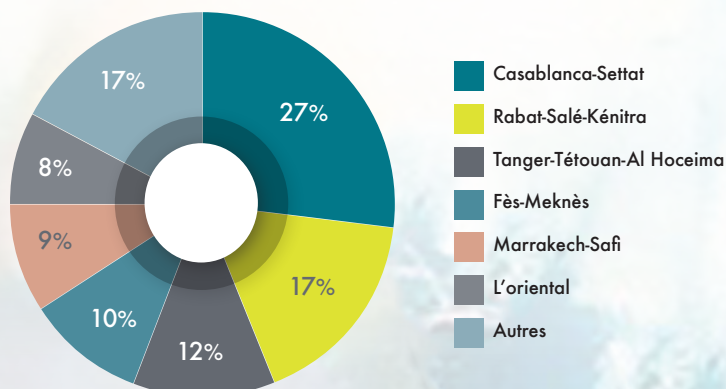
A.2.1 Répartition par banque

Le premier prescripteur du programme Intelaka est Attijariwafa Bank avec 46% du volume des crédits accordés, suivie du Groupe Banque Populaire (17%) puis de la BMCE Bank (15%).



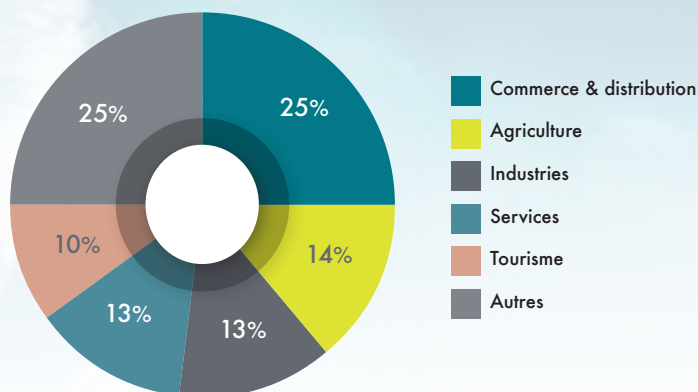
A.2.2 Répartition par région

Toutes les régions du Royaume ont bénéficié du programme Intelaka. La région de Casablanca-Settat vient en tête avec plus de 27% du volume des crédits accordés suivie des régions de Rabat-Salé-Kénitra (17%) et Tanger-Tétouan-Al Hoceima (12%).



A.2.3 Répartition par secteur

Les principaux secteurs bénéficiaires du programme Intelaka relèvent principalement du commerce et distribution (25%), de l'agriculture (14%) et de l'industrie et des services (13% chacun).



A.3. MECANISMES GENERIQUES EN FAVEUR DES ENTREPRISES

A.3.1. Activité de crédit par signature (Garantie)

L'offre classique de l'activité de crédit par signature en faveur des TPME est composée des produits « Damane Istitmar », « Damane Atassyir » et « Damane Express », destinés à faciliter l'accès de cette catégorie d'entreprises au financement de leurs différents besoins liés aussi bien à l'investissement qu'à l'exploitation.

- Damane Istitmar : destiné essentiellement à la garantie des crédits d'investissement en faveur des PME, les engagements au titre de ce produit ont atteint un montant de 1,7 milliards de DH.

L'activité de ce produit a permis de mobiliser des crédits d'une enveloppe de 3,1 milliards de DH et de générer des investissements de 4,7 milliards de DH.

- Damane Atassyir : destiné à la garantie du financement des besoins de fonctionnement des PME, ce produit a couvert un volume de crédits de près de 18,9 milliards de DH pour des engagements de 10,7 milliards de DH.
- Damane Express : destiné essentiellement à la garantie des crédits en faveur des TPE, l'activité de ce produit a totalisé un volume d'engagements de 1,8 milliards de DH couvrant des crédits de 2,6 milliards de DH.

Produits	Engagements 2019	Engagements 2020	Evolution
Damane Istitmar	1 915,6	1 686,3	-12%
Damane Atassyir	9 748,8	10 678,0	10%
Damane Express	2 594,0	1 809,8	-30%
TOTAL	14 258,4	14 174,1	-1%

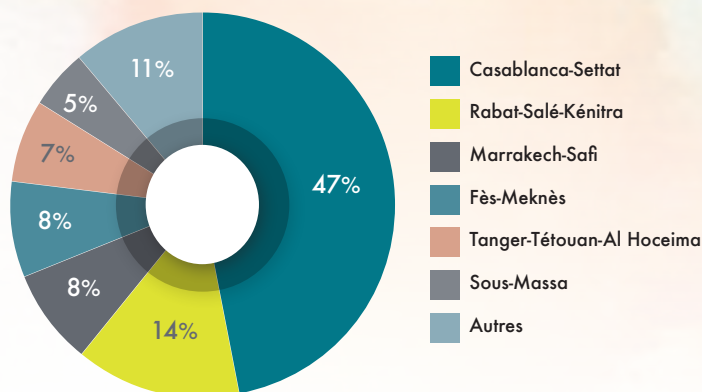
A.3.2 Activité de crédit par décaissement (Financement - Cofinancement)

L'activité de crédit par décaissement a pour objectif d'appuyer les programmes d'investissement promus essentiellement par les entreprises industrielles et exportatrices ou celles opérantes dans l'économie verte.

Cette activité a enregistré durant l'exercice 2020 un volume de crédits conjoints mobilisés de 85 millions de DH. La part de la CCG dans les crédits cofinancés s'est établie à 67 millions de DH.

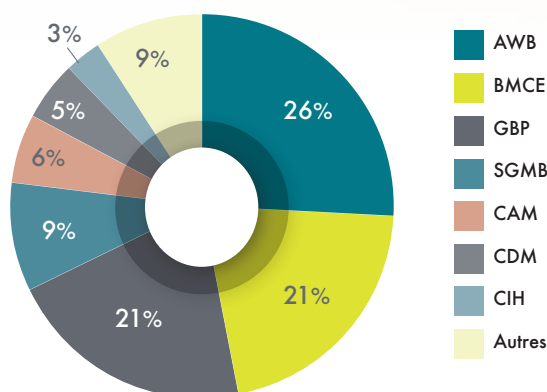
A.3.3. Répartition par région

Toutes les régions du Royaume ont bénéficié des produits génériques de la CCG au cours de l'exercice 2020. La région de Casablanca-Settat vient en tête avec plus de 47% des crédits, suivie des régions de Rabat-Salé-Kénitra (14%) et Marrakech-Safi (8%).



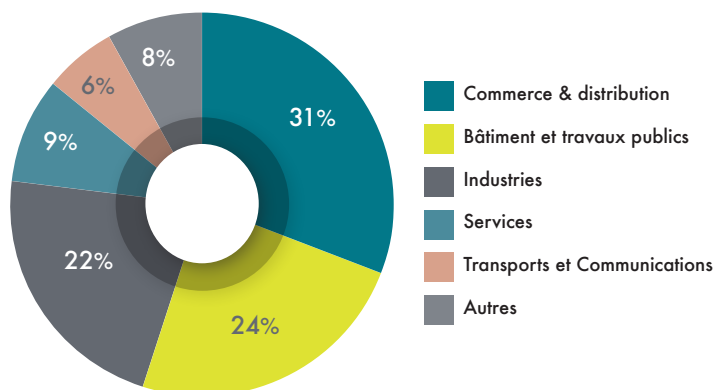
A.3.4. Répartition par banque

La répartition des crédits accordés au titre des produits génériques montre que l'activité est assurée principalement par trois banques : Attijariwafa Bank (26%), la BMCE Bank et le Groupe Banque Populaire (21% chacune).



A.3.5 Répartition par secteur d'activité

Les principaux secteurs bénéficiaires des produits génériques de la CCG au titre de l'exercice 2020 relèvent principalement du commerce et distribution (31%), du BTP (24%) et de l'industrie (22%).



A.4. ACTIVITE DE CAPITAL INVESTISSEMENT ET DE FINANCEMENT DE L'INNOVATION

L'activité du financement des startups et du haut de bilan a été marquée par les faits marquants suivants :

- 05 février 2020 : Cérémonie de closing du Fonds « Azur Innovation Fund » d'une taille de 350 millions de DH et ce, dans le cadre du « Fonds Innov Invest (FII) » ;
- Mise en place de mesures pour soutenir les structures d'accompagnement labellisées et des startups bénéficiaires des interventions du « FII » et ce, pour faire face aux impacts de la crise sanitaire Covid-19.

Par ses interventions dans le capital investissement et au titre du financement de l'innovation et en combinant différentes techniques de financement, la CCG a pour vocation de concevoir des solutions qui répondent aux insuffisances du marché, sur des segments risqués, en matière de renforcement de la capitalisation des PME et du financement des projets et startups innovants durant les phases initiales de leur développement.

A travers cette activité, les interventions de la CCG se caractérisent par sa capacité d'entraînement et de mobilisation de bailleurs de fonds pour dynamiser davantage (I) l'industrie du capital investissement ciblant les PME à fort potentiel et les startups et (II) soutenir l'écosystème de l'entrepreneuriat innovant.

La CCG travaille en réseau et sur une base sélective avec un certain nombre d'acteurs de l'écosystème et ce, pour le déploiement opérationnel de cette activité qui comprend trois types d'interventions :

A.4.1. Garantie des prises de participation « Damane capital-risque »

A travers ce mécanisme de garantie, la CCG vise à encourager l'investissement des fonds de capital-risque dans les «Small-Caps» durant leurs phases les plus risquées.

Par le partage du risque de perte des investissements réalisés, « Damane capital risque » constitue une mesure incitative en faveur des investisseurs pour encourager la structuration de fonds de capital-risque et le renforcement des interventions de ces véhicules pour les compartiments les plus risqués du capital investissement au Maroc.

Au titre de ce mécanisme de garantie, 04 opérations ont été agréées en 2020 avec un engagement de 13 millions de DH pour des investissements de l'ordre de 22 millions de DH.

A.4.2. Fonds d'investissement

L'activité d'investissement et de financement du haut de bilan est portée à la CCG par des dispositifs agissant selon le modèle « Fonds de Fonds ». Dans ce cadre, la CCG procède soit en initiant des FPP (Fonds Publics-Privés) confiés à des sociétés de gestion privées sélectionnées via des appels à concurrence, soit en intégrant le tour de table de véhicules initiés par des tiers et ce, sur la base de cahiers de charges.

La CCG dispose actuellement de deux dispositifs :

- « Emergence Invest » mis en place pour permettre la structuration de fonds de capital investissement visant à renforcer les fonds propres des PME à fort potentiel de développement. Ce dispositif doté de 350 millions de DH a permis de structurer deux FPP d'une taille totale de 852 millions de DH grâce à la mobilisation de ressources auprès d'autres investisseurs locaux et étrangers. Les deux FPP ont entamé leur période de désinvestissement.
- « Fonds Innov Invest (FII) » doté d'une enveloppe initiale de 500 millions de DH et dont l'objectif est d'accroître l'offre de financement de l'innovation et de l'amorçage en faveur des porteurs de projets et des startups innovants durant leurs phases initiales de développement, à travers notamment la mobilisation de financements du secteur privé.

Le dispositif (FII) vise à assurer un continuum de financement en faveur des porteurs de projets et startups, du stade de l'idée jusqu'à la croissance. Le « FII » dispose de plusieurs compartiments dont la principale porte sur la structuration de véhicules d'investissement en capital-amorçage et capital-risque. La CCG a initié dans ce cadre 2 FPP et a intégré le tour de table de véhicules initiés par des tiers.

En dépit du niveau de risque inhérent au financement des premiers stades de vie des startups et de la conjoncture impactée par la crise sanitaire covid19, l'exercice 2020 a connu le démarrage effectif du troisième véhicule d'investissement (Azur Innovation Fund) qui vient s'ajouter à ceux déjà en activité (SEAF Morocco Growth Fund et Maroc Numeric Fund II) portant à plus de 700 millions de DH le montant des ressources mobilisées, dont 242,5 millions de DH engagés par la CCG au titre du « FII ».

L'activité de la CCG au titre de ces deux dispositifs se présente ainsi :

En MDH			
Fonds	Taille	Part CCG	Appels de Fonds libérés en 2020
Fonds « Emergence Invest »	852	41%	-
Fonds « Innov Invest » (composante Equity)	704	34%	17,4
TOTAL	1 556	38%	17,4

Par ailleurs, un mécanisme d'appui financier a été prévu par le « FII » afin de réduire l'impact des dépenses en relation avec les activités liées aux FPP et d'optimiser la création de valeur auprès des startups investies par ces véhicules. En 2020, une enveloppe de près de 1,6 million de DH a été décaissée en faveur des prestataires mobilisés par les sociétés de gestion des deux FPP.

A.4.3. Financement des startups et appui à l'écosystème de l'innovation

Le « Fonds Innov Invest » comprend également des financements pour accompagner la création et le développement des startups. En effet, des financements sous forme d'aides «Innov Idea» et de prêts d'honneur « Innov Start » sont mis en place via des acteurs de l'écosystème intervenant dans les phases initiales du cycle de l'innovation et ce, grâce à des partenariats que la CCG a pu développer avec 16 structures d'accompagnements (incubateurs, accélérateurs, clusters...) à l'issue de processus de sélection sur la base d'appels à manifestation d'intérêt.

Cette offre de financement est complétée par des instruments d'avances remboursable « Innov Risk » et de prêt participatifs « Innov Dev » pour favoriser la croissance des startups cibles.

Concernant l'exercice 2020, l'activité de financement affiche les réalisations suivantes :

En MDH		
Mécanisme FII	Nombre de projets	Montants engagés
Innov Idea	122	21,7
Innov Start	12	4,5
Innov Risk	01	2
Innov Dev	-	-
TOTAL	135	28,2

Depuis le lancement officiel de cette activité intervenu fin octobre 2017 et jusqu'à fin décembre 2020, 304 projets ont été agréés pour des financements totalisant 63 millions de DH. Ces projets opèrent principalement en nouvelles technologie (35%), dans les services (24%) et dans l'industrie (22%). Toutefois, d'autres secteurs d'activité sont représentés tels que la santé, l'éducation, l'énergie, etc. Par ailleurs, ces projets sont déployés dans plusieurs villes du Royaume et principalement à Casablanca, Rabat, Marrakech, Agadir et Tanger.

Par ailleurs et au titre de l'assistance technique prévue dans le cadre du « FII » et ce, pour soutenir les activités d'accompagnement des structures labellisées, une enveloppe de plus de 5 millions de DH a été décaissée en 2020 et dont 2,75 millions de DH correspond à une assistance technique additionnelle pour permettre à ces structures de faire face à l'impact de la Covid-19.

A.5. ACTIVITE DE FINANCE PARTICIPATIVE :

Le nombre de financements garantis, accordés aux TPME par le Fonds «Damane Moukawala», a atteint 25 dossiers pour un volume global de financement de 82 millions de DH et un engagement total de 51 MDH, avec 17 dossiers au titre de « Damane Dayn » et 8 dossiers au titre de « Damane Moubachir », pour un montant global de financement respectivement de 79 millions de DH et 2,2 millions de DH et un engagement total de 48 millions de DH et 1,5 millions de DH.

A.5.1. Répartition par produit :

La répartition de l'activité du Fonds « Damane Moukawala », par produit, se présente comme suit :

En KDH			
Fonds	Nombre de dossiers	Volume de production	Volume d'engagement
DAMANE MOUBACHIR	8	2 202	1 572
DAMANE DAYN	17	79 649	48 990

A.5.2. Répartition par type de contrat :

La répartition de l'activité du Fonds « Damane Moukawala », par type de contrat, se présente comme suit :

a) DAMANE MOUBACHIR

En KDH		
Type de contrat	Volume de production	Volume d'engagement
MOURABAHA IMMO	0	0
MOURABAHA AUTO	766	567
MOURABAHA EQUIPEMENT	1 436	1 005
SALAM	0	0
TOTAL	2 202	1 572

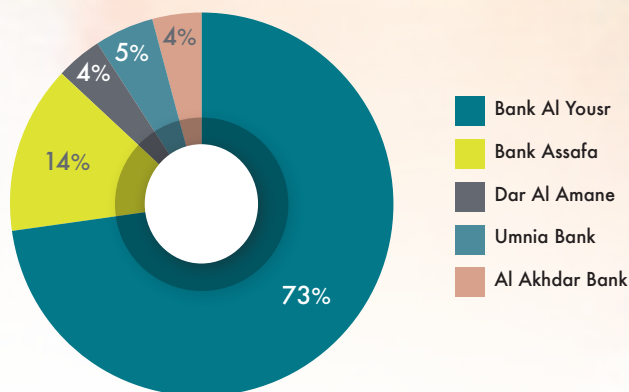
b) DAMANE DAYN

En KDH		
Type de contrat	Volume de production	Volume d'engagement
MOURABAHA IMMO	23 132	14 430
MOURABAHA AUTO	7604	4 562
MOURABAHA EQUIPEMENT	47 613	29 088
SALAM	1 300	910
TOTAL	79 649	48 990

Les contrats Mourabaha Equipement représentent 61% du volume d'engagement pour le produit « Damane Dayn », et frôlent les 66% pour « Damane Moubachir ».

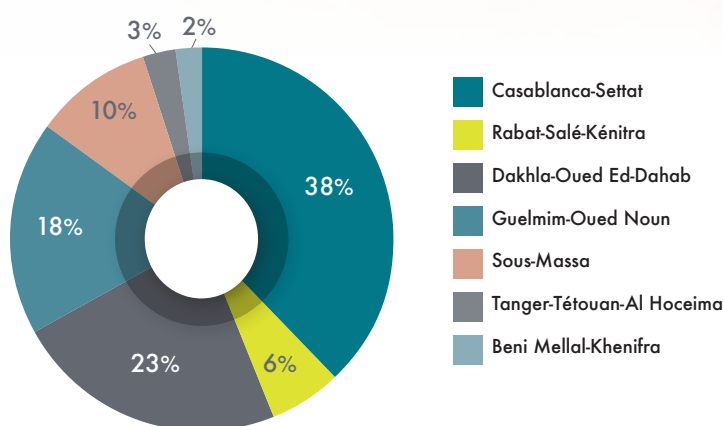
A.5.3. Répartition par banque :

Le volume d'engagement relatif au Fonds « Damane Moukawala » a été accordé principalement à Bank Al Yousr à hauteur de 73% suivi de Bank Assafa.



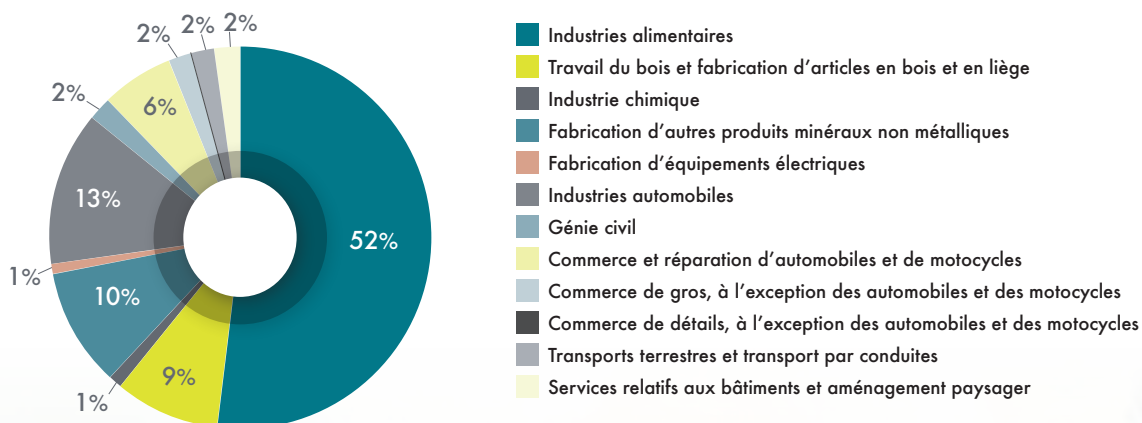
A.5.4. Répartition par Région :

Plus de la moitié des engagements du Fonds « Damane Moukawala » est concentrée dans deux régions : Casablanca-Settat (38%), Dakhla-Oued Ed-Dahab (23%).



A.5.5. Répartition par secteur d'activité :

L'industrie alimentaire représente 52% de l'activité des entreprises ayant bénéficié de la garantie du Fonds, suivie par le secteur de l'industrie automobile avec 13%.

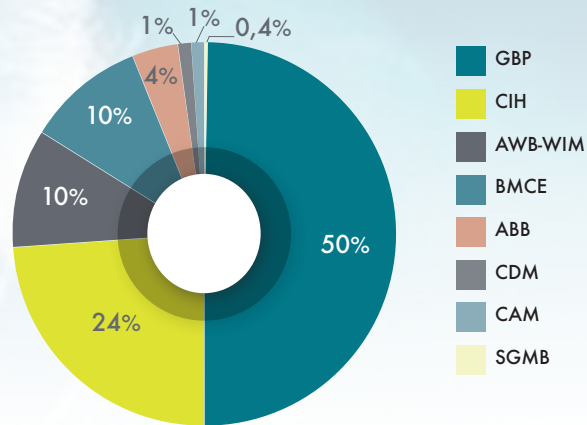


B- Activité en faveur des particuliers

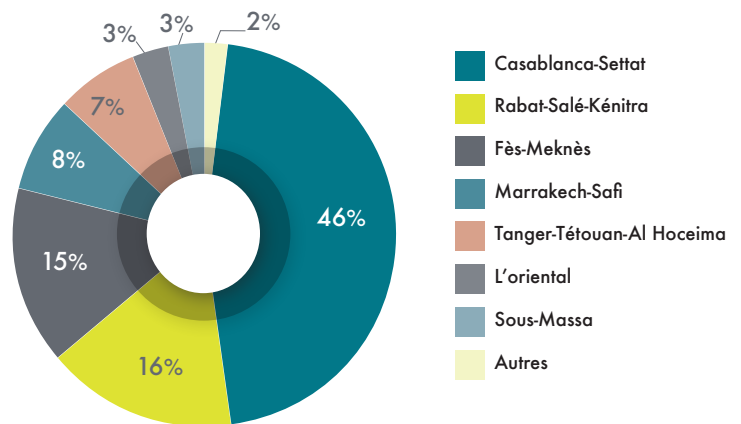
L'activité en faveur des particuliers a concerné au cours de cet exercice 15.458 crédits, soit une légère baisse de 5% par rapport à 2019.

Les crédits mobilisés, durant cet exercice, ont totalisé une enveloppe de près de 3,3 milliards de DH pour des garanties d'un montant total de plus de 1,9 milliards de DH, soit des retraits respectifs de 4% et 5% en comparaison avec les réalisations de 2019.

La répartition des engagements en faveur des particuliers montre que l'activité est assurée principalement par quatre banques : Groupe BP (50%), CIH Bank (24%), AWB-WIM et BMCE Bank (10% chacune).



Toutes les régions du Royaume ont bénéficié de l'intervention de la CCG pour les particuliers. La région du Grand Casablanca-Settat est en première position avec plus de 46% des engagements, suivie de Rabat-Salé-Kénitra (16%) et Fès-Meknès (15%).



B.1. ACTIVITE LOGEMENT (DAMANE ASSAKANE)

Le nombre de bénéficiaires du fonds « Damane Assakane » est passé de 16.014 en 2019, à 15.242 en 2020 soit une baisse de 5%. Le volume des crédits mobilisés a atteint 3,2 milliards de DH contre 3,4 milliards de DH en 2019. Les engagements sont passés de 2,0 milliards de DH en 2019 à 1,9 milliards de DH en 2020.

Au cours de l'exercice 2020, les engagements FOGARIM se sont établis à près de 1,1 milliards de DH en baisse de 8% par rapport à 2019. Le nombre de bénéficiaires est de 9.226 pour un montant de crédits mobilisés ayant atteint plus de 1,5 milliards de DH.

Les caractéristiques des crédits garantis par FOGARIM ont évolué comme suit :

INDICATEURS (MOYENNES)	2019	2020	Evolution
Crédit	164.770 DH	167.623 DH	↗
Durée	243 mois	244 mois	↗
Taux d'intérêt	6,30%	6,22%	↘
Apport personnel %	29%	30%	↗
Mensualité	1.262 DH	1.274 DH	↗

Le produit FOGALOGÉ, quant à lui, a couvert de sa garantie 6.016 crédits durant l'exercice 2020. Le volume des crédits mobilisés par ce produit a atteint près de 1,7 milliards de DH pour un engagement global de 823 millions de DH.

Les caractéristiques des crédits garantis par FOGALOGÉ ont évolué comme suit :

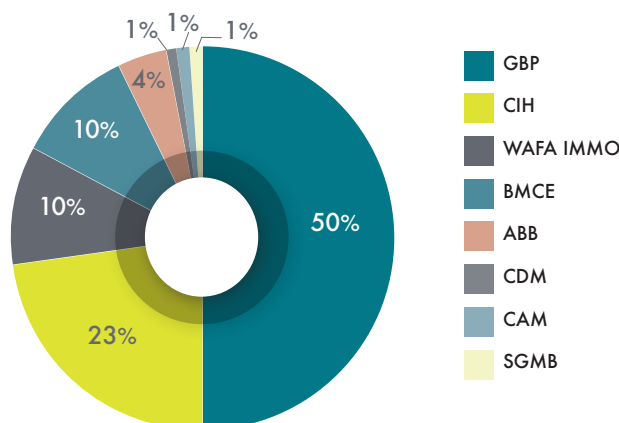
INDICATEURS	2019	2020	Evolution
Crédit	292.454 DH	281.552 DH	↘
Durée	237 mois	245 mois	↗
Taux d'intérêt	5,0%	4,8%	↘
Apport personnel %	22%	22 %	→
Mensualité	2.027 DH	1.883 DH	↘

Une légère amélioration des conditions d'octroi des crédits adossés à la garantie du FOGALOGÉ a été observée durant l'exercice 2020. Cette amélioration concerne principalement le taux assortissant les prêts et la mensualité.

Au terme de l'exercice 2020, le nombre total des ménages ayant bénéficié de l'intervention du fonds « Damane Assakane » pour accéder à la propriété s'est établi à 241.942 pour un montant de crédits mobilisés s'élevant à environ 45 milliards de DH et un engagement de 28,3 milliards de DH.

B.1.1. Répartition par banque

Les crédits adossés à la garantie du fonds « Damane Assakane » en 2020 ont été distribués principalement par quatre banques (Groupe BP, CIH Bank, Wafa immobilier et BMCE Bank). A elles seules, ces quatre banques ont contribué à la réalisation de plus de 93% de l'activité du fonds.

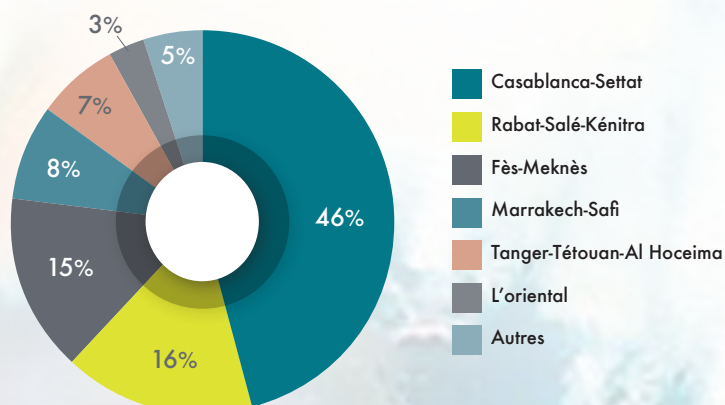


Les crédits adossés à la garantie du FOGARIM ont été distribués principalement par quatre banques (Groupe BP, CIH Bank, Wafa immobilier et BMCE Bank). Ces quatre banques ont contribué à la réalisation de 95% de l'activité du produit.

Les crédits adossés à la garantie du FOGALOGÉ ont été distribués principalement par le groupe BP (55%) suivi de CIH Bank (20%).

B.1.2. Répartition par région

Toutes les régions du Royaume ont bénéficié de l'intervention du fonds « Damane Assakane ». La région du Grand Casablanca-Settat arrive en tête avec plus de 46%, suivie de la région de Rabat-Salé-Kénitra (16%) et de la région de Fès-Meknès (15%).

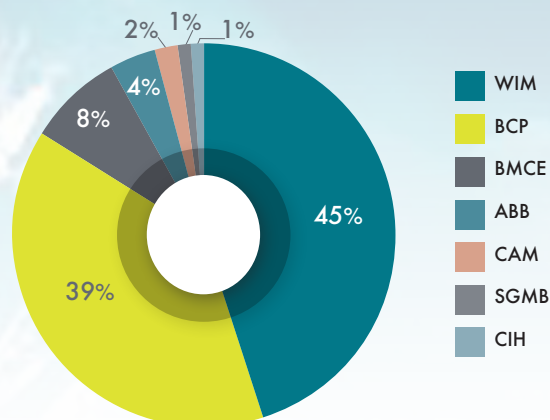


B.2. ADL SAKANE

En 2020, 742 adhérents ont bénéficié de l'intervention du Fonds « Adl Sakane » contre 1.097 adhérents en 2019, enregistrant ainsi une baisse de 32%.

Le volume des crédits distribués a enregistré une baisse de 31% pour s'établir à 102,7 Millions de DH.

Wafa immobilier vient en tête avec 45 % de l'activité suivi du groupe BP avec 39%.



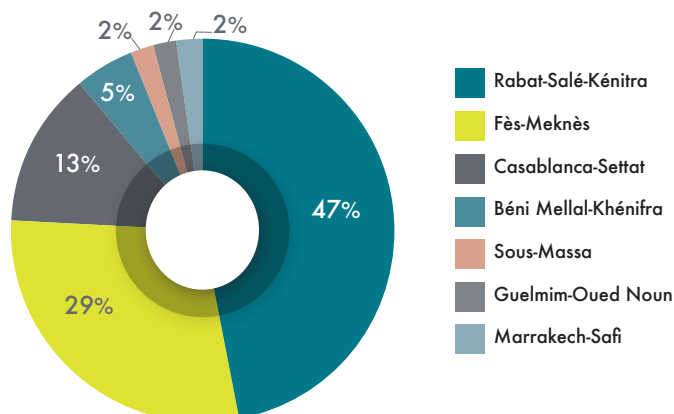
Au terme de l'exercice 2020, le nombre cumulé des bénéficiaires du Fonds « Adl Sakane » s'est établi à 2.947 pour un volume de crédit de près de 478,2 millions de DH.

B.3. PRETS A L'ENSEIGNEMENT

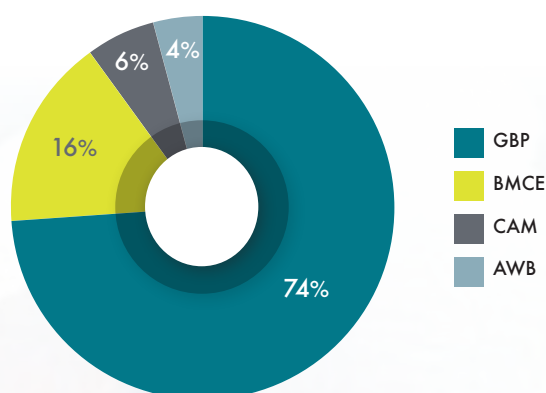
En 2020, le Fonds « Enseignement Plus » a couvert de sa garantie 83 crédits pour un volume de crédits mobilisés par ce fonds de 13,5 millions de DH et un engagement de 8,1 millions de DH, soit une hausse de 41% par rapport à l'exercice 2019.

Le nombre cumulé des bénéficiaires de l'intervention du Fonds « Enseignement Plus » s'élève à 1.350 étudiants avec un engagement de plus de 95 millions de DH correspondant à des crédits mobilisés d'environ 159 millions de DH.

En 2020, les régions de Rabat-Salé-Kénitra, Fès-Meknès et Casablanca-Settat concentrent plus 89% de l'activité du fonds Enseignement Plus.



La répartition de l'utilisation du Fonds « Enseignement Plus » par banque montre qu'au cours de l'exercice 2020, plus de 74% est assurée par le groupe BP suivi de la BMCE Bank (16%).



B.4. ACTIVITE DE FINANCE PARTICIPATIVE

B.4.1. DAMANE ISKANE

En ce qui concerne la garantie des financements immobiliers en faveur des particuliers, le nombre total des bénéficiaires de l'intervention du Fonds « Damane Iskane » s'est établi à 133

au 31/12/2020, pour un volume global de financement s'élevant à 28,47 millions de DH et un engagement de 14,18 millions de DH.

- Répartition par produit :

La répartition de l'activité du Fonds « Damane Iskane », par produit, se présente comme suit :

Fonds	Nombre de dossiers	Volume de production	Volume d'engagement
FOGALOGUE ISKANE	133	28 476	14 188
FOGARIM ISKANE	0	0	0

En KDH

- Répartition par type de contrat :

La répartition du Fonds « Damane Iskane », par type de contrat, se présente comme suit :

i. FOGALOGUE ISKANE

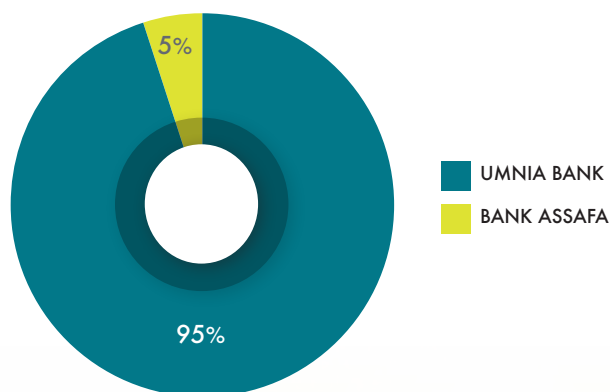
Type de contrat	Nombre de dossiers	Volume de production	Volume d'engagement
MOURABAHA IMMO	133	28 476	14 188
IMB	0	0	0
Total	133	28 476	14 188

ii. FOGARIM ISKANE

Au 31/12/2020, aucune demande de garantie dans le cadre du produit FOGARIM Iskane n'a été reçue par SANAD TAMWIL.

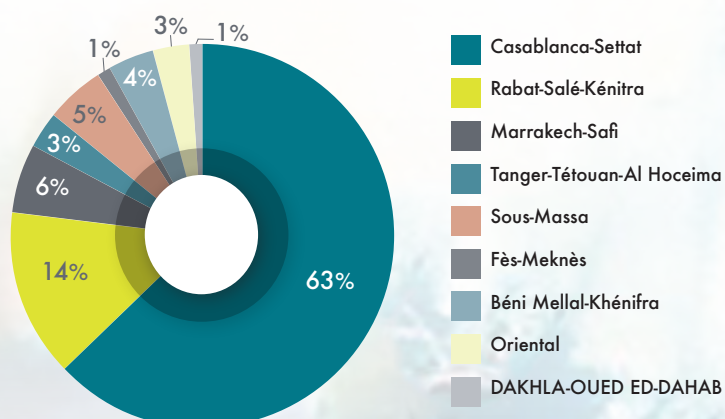
- Répartition par banque :

Les financements adossés à la garantie du Fonds « Damane Iskane » ont été distribués principalement par UMNIA BANK.



- Répartition par Région :

Le Fonds « Damane Iskane » a facilité l'accès à la propriété immobilière au niveau de différentes régions du Royaume, avec une prédominance marquée de 63% au niveau de la région de Casablanca-Settat.



B.4.2. ADL ISKANE

Au titre de l'année 2020, cinq adhérents de la Fondation Mohammedia des Œuvres Sociales des Magistrats et Fonctionnaires de la Justice, ont bénéficié de l'intervention du Fonds « Adl Iskane ». Le volume global des financements accordés s'élève à 2,83 millions de DH.

2- Engagements et risques

A- Encours des engagements

L'encours global des concours et des engagements gérés par la CCG s'élève au terme de l'exercice 2020 à 111,8 milliards de DH. Cet encours qui a connu une progression de plus de 82% par rapport à 2019 est ventilé par activité comme suit :

Activité en faveur de l'entreprise :

• Garantie	:	74.746 millions de DH
• Cofinancement	:	4.607 millions de DH
• Innovation & Capital Investissement	:	354 millions de DH
• Finance participative	:	51 millions de DH

Activité en faveur des particuliers :

• Logement et étudiants	:	32.010 millions de DH
• Finance participative	:	14 millions de DH

A.1. ACTIVITE « ENTREPRISES »

A.1.1. Encours des garanties conventionnelles

A.1.1.1. Structure et évolution

L'encours des concours et des engagements garantis est passé de 23,5 milliards de DH au 31.12.2019 à 74,7 milliards de DH au 31.12.2020, soit une augmentation de 218%. Sa répartition par fonds gérés est présentée dans le tableau ci-dessous :

Fonds	Eng. 31-12-2019 (En MDH)	Eng. 31-12-2020 (En MDH)
Fds PME	23.032	72.291
Autres Fonds	459	2.455
Total	23.491	74.746

Au 31.12.2020, les engagements au titre du Fonds de garantie PME concentrent 97% des engagements et enregistrent un encours de 72.291 millions de DH contre 23.032 millions de DH au 31.12.2019, soit une progression annuelle de 214%.

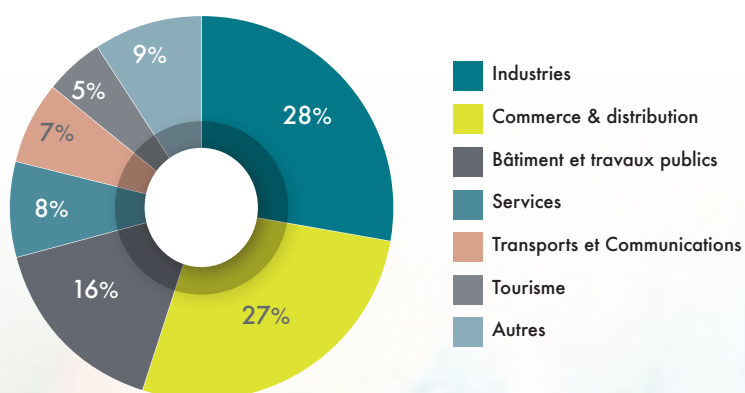
Les engagements du Fonds PME sont ventilés par produit comme suit :

En MDH

Opérations	Engagements 2020
Fonds PME (Hors garanties reversées)	72 078
Damane Créa	2 570
Damane Dév	2 299
Damane Exploitation	198
Damane Istimrar	273
Damane Capital Risque	54
Intégra Textile	18
Damane Express	4 617
Damane Transmission	70
Cautionnement Marchés à l'export	13
Mouwakaba	21
Damane Istitmar	2 997
Damane Atassyir	13 477
Damane Intelak	1 867
Damane Intelak Al Mostatmir Al Qarawi	269
Damane Oxygène	15 073
Damane Relance	22 536
Relance TPE	4 490
Damane Relance Hôtellerie	1 161
Damane Relance Promotion immobilière	41
Auto-Entrepreneurs COVID-19	34
Garanties reversées	213
Garanties CCG reversées	201
FGRF reversé	8
FOGAM reversé	3
Oxygène	1
TOTAL	72 291

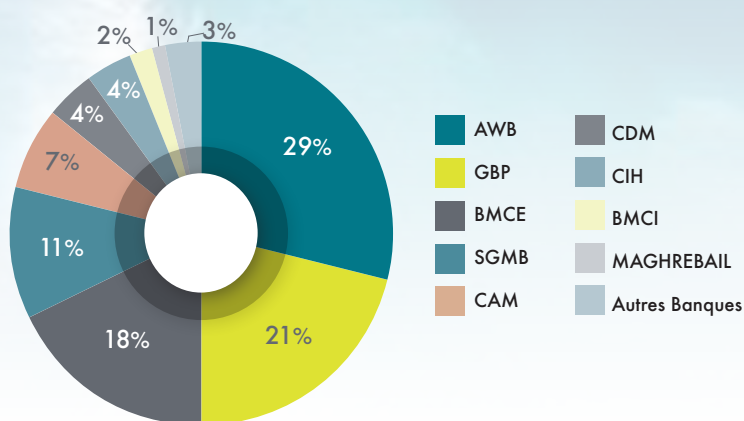
A.1.1.2. Répartition par secteur d'activité

Près des 71% des encours des engagements concernent les secteurs des industries, du commerce et du BTP.



A.1.1.3. Répartition par banque

Cette répartition permet de relever que Attijariwafa Bank occupe la première place avec 29% des encours, suivi du Groupe BP (21%) et de la BMCE Bank (18%).



A.1.2. Encours des cofinancements/financements conventionnels

L'encours des crédits octroyés est passé de 4.767 millions de DH au 31.12.2019 à 4.607 millions de DH au 31.12.2020.

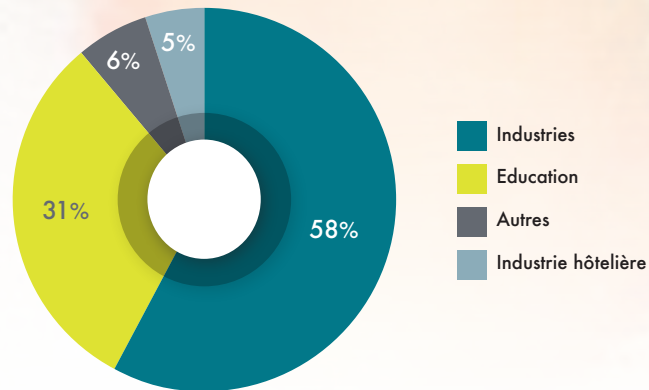
La répartition des encours par Fonds se présente comme suit :

Opérations	En MDH						
	TAMWIL	FSTPME	RENOVOTEL	FORTEX	MDM INVEST	AUTO EMPLOI	TOTAL
Encours des concours et des engagements	1 677,8	2 818,6	80,4	0,9	7,5	21,8	4 607,0

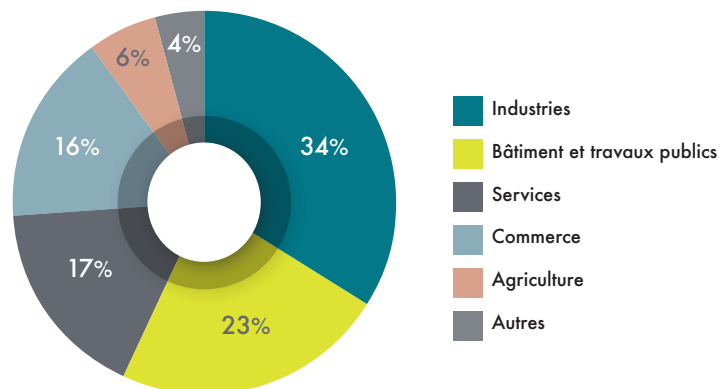
Le Fonds TAMWIL, réceptacle principal des produits de cofinancement, hors FSFTPME, enregistre plus de 94% des engagements qui se répartissent par produit comme suit :

Produits	En MDH
	Engagement
TAMWIL INVEST	605,5
FOPEP	552,9
MEZZANINE EXPORT	203,7
DEV INDUSTRIE	98,4
MEZZANINE PME	116,0
LIGNE FRANCAISE	45,0
ENSEIGN TEXTILE	24,3
FOMAN	12,2
RENOVOTEL 2010	10,3
INNOV TIC	6,4
GREEN INVEST	3,1
TOTAL	1 677,8

Le secteur des industries représente 58% des engagements en volume au titre des produits de financement-cofinancement hors FSFTPME contre 31% pour le secteur de l'éducation et 5% pour l'industrie hôtelière.



Les engagements au titre du FSFTPME sont, quant à eux, répartis par secteur comme suit :



A.1.3. Encours financement de l'innovation et Capital Investissement

L'encours des investissements et des prêts octroyés se situe à 344,7 millions de DH au 31/12/2020, soit une augmentation de 7% par rapport à 2019, répartis comme suit :

Mécanisme	Encours des engagements
Fonds Emergence Invest	285
Fonds Innov Invest (composante Equity)*	44
Total composante capital-investissement	329
Innov Dev (Fonds Innov Invest)	3
Innov Start (Fonds Innov Invest)	12,7
Total composante dette	15,7
TOTAL	344,7

En MDH

Au niveau de la composante capital investissement, l'effet de levier, né de la mobilisation de ressources auprès d'autres investisseurs locaux et étrangers, a permis de renforcer les investissements sur le segment « petits tickets » peu couvert par le marché et ce, à travers un portefeuille de participations ventilé, à fin 2019, comme suit :

- Au titre du « Fonds Emergence Invest » : Un portefeuille de participations comptant 22 PME pour des investissements de plus de 600 millions de DH et dont trois (3) participations cédées par l'un des deux FPP.

* Il comprend les fonds débloqués à hauteur de 5MDH dans le Fonds « Green Innov Invest » en cours de liquidation.

- Au titre du « Fonds Innov Invest » : Un portefeuille de participations de douze (12) startups innovantes pour un montant total des investissements de plus de 100 millions de DH.

A.1.4. Encours de la finance participative

L'encours des engagements au titre du Fonds « Damane Moukawala » se situe à 50,6 millions de DH au 31/12/2020. Près de 97% des engagements sont adossés au produit « Damane Dayn ».

A.2. ACTIVITE « PARTICULIERS »

A.2.1. Activité de finance conventionnelle

L'encours des concours et des engagements donnés au titre des fonds en faveur des particuliers est passé de 32.724 millions de DH au 31/12/2019 à 32.010 millions de DH au 31/12/2020.

A.2.1.1. Encours des engagements par mécanisme

L'encours des engagements en faveur des Particuliers se présente comme suit :

	FOGARIM	FOGALOGÉ	FOGALEF	Enseignement Plus	Tamwil UIR	TOTAL
Encours (MDH)	13.834	5.610	12.482	53	31	32.010

A.2.1.2. Encours des engagements par banque

La répartition des encours au 31/12/2020, hors ceux au titre du fonds Tamwil UIR, permet de relever que plus de 91% des engagements sont détenus par quatre (4) banques : le Groupe BP occupe la première place avec 39 % des encours, suivi du CIH Bank (23%), la BMCE Bank (15%) et d'Attijariwafa Bank-Wafa Immobilier (14%).

						En MDH
BANQUES	ENSEIGN+	FOGALEF	FOGALOGÉ	FOGARIM	TOTAL	PART
GBP	44	5 344	2 419	4 615	12 422	39%
CIH		719	793	5 774	7 286	23%
BMCE	3	1 615	1 140	1 973	4 731	15%
WAF IMMO-AWB	5	2 984	633	737	4 359	14%
CDM	0	500	267	126	893	3%
SGMB	0	416	208	246	870	3%
CAM	2	480	67	112	661	2%
ABB		187	83	244	515	2%
BMCI		236		7	243	1%
TOTAL	53	12 482	5 610	13 834	31 980	100%

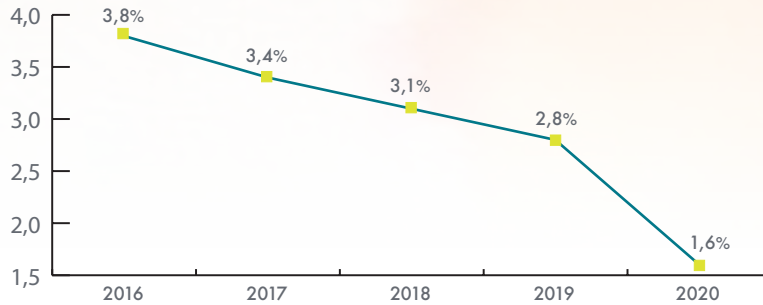
A.2.2. Activité de finance participative

L'encours du Fonds « Damane Iskane » s'est établi à 14.18 millions de DH au 31/12/2020, correspondant à un portefeuille de 133 bénéficiaires. La totalité de ces engagements concerne le produit « FOGALOGÉ Iskane ».

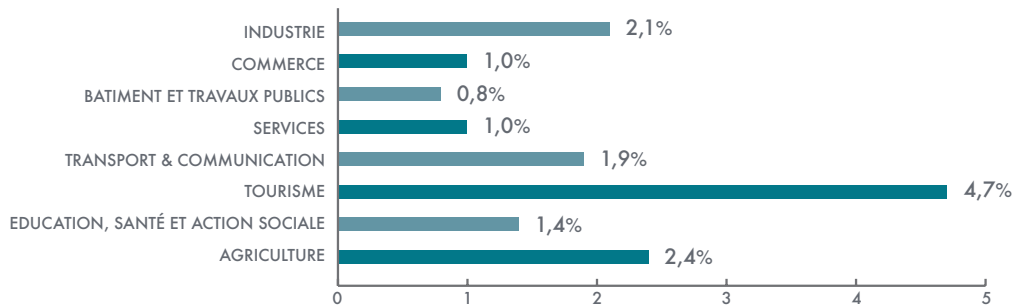
B. Qualité du portefeuille

B.1. Portefeuille « Entreprises »

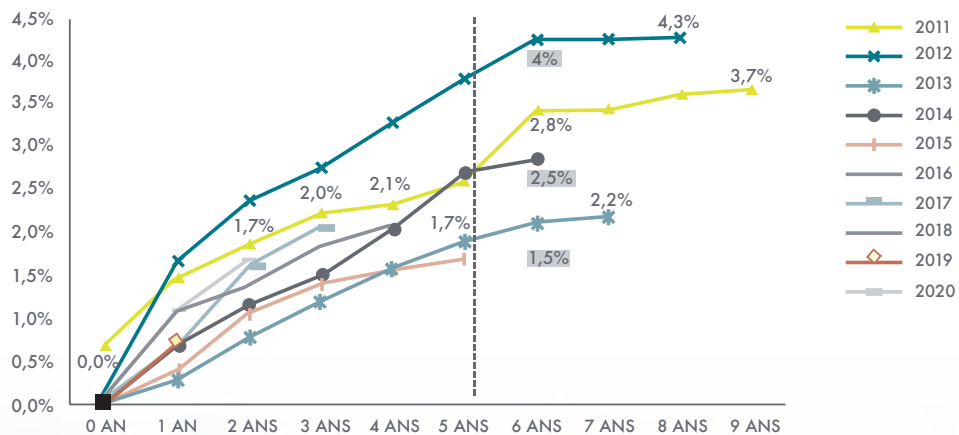
Sinistralité des TPME



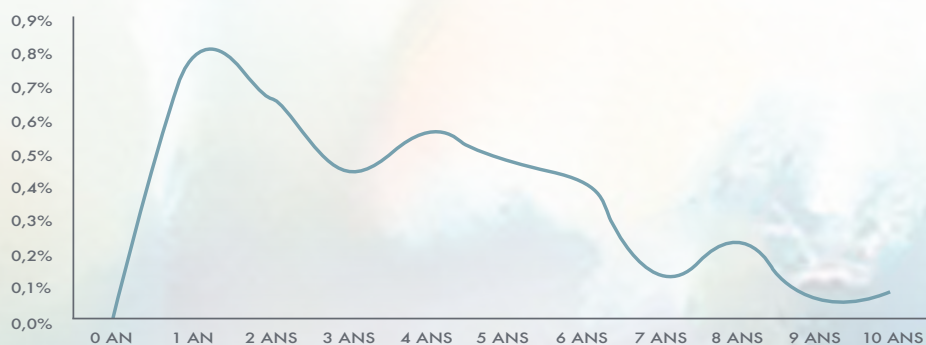
Sinistralité par secteur d'activité



Sinistralité générationnelle du FGPME



Profil moyen de sinistralité



La sinistralité du portefeuille TPME a enregistré à fin 2020 un taux de 1,6% soit une baisse de 1,2 point par rapport à fin 2019. Cette amélioration du risque s'explique principalement par la diversification des risques, apportant davantage de mutualisation ainsi que par la stabilité de la sinistralité des anciennes générations de production.

Pour le portefeuille des crédits garantis destinés au cycle d'exploitation, le taux de sinistralité a enregistré un taux de 0,5%.

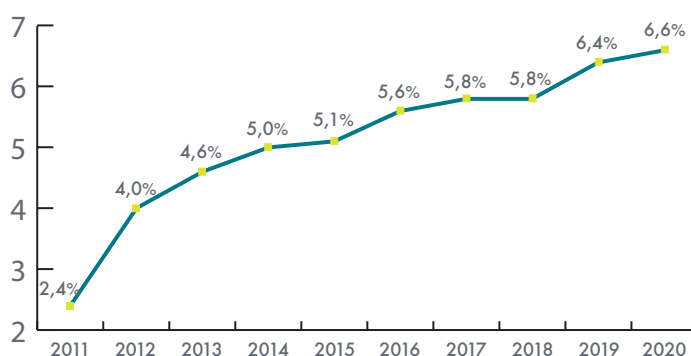
En ce qui concerne les crédits destinés à l'investissement, leur sinistralité a atteint le taux de 6% à fin 2020.

S'agissant de la sinistralité générationnelle, le taux de sinistralité finale pour toutes les générations est plutôt faible et en amélioration d'une génération de production à l'autre, mis à part l'année 2010 qui enregistre un taux de défaut comparativement élevé.

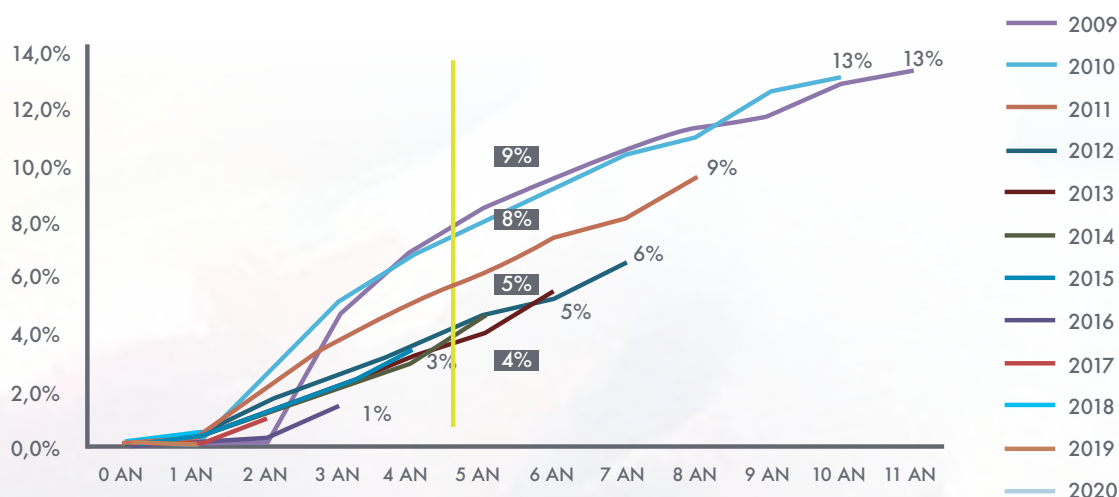
Le profil de la sinistralité générationnelle des crédits d'investissement est caractérisé par une concentration des défauts durant les premières années du cycle de vie de la génération.

B.2. Portefeuille « DAMANE ASSAKANE »

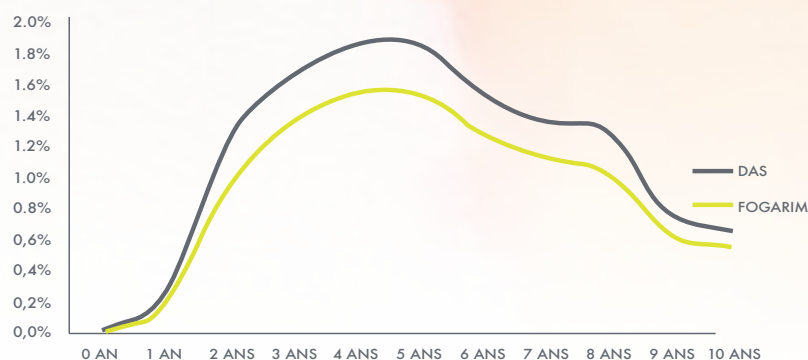
Sinistralité DU DAS



Sinistralité générationnelle Damane Assakane



Profil moyen de la sinistralité



La sinistralité du Fonds DAMANE ASSAKANE enregistre 6,6% à fin 2020, soit une augmentation de 0,2 point par rapport à fin 2019. La sinistralité de la garantie FOGARIM a accusé une hausse de 0,6 point par rapport à 2019 pour se situer à un taux de 8,4% à fin 2020. Quant aux crédits garantis par le mécanisme « FOGALOGÉ », la sinistralité a enregistré un taux de 2,6% (+0,3 point par rapport à 2019).

Une amélioration de la sinistralité d'une génération de production à l'autre (effet d'apprentissage). Sur un horizon de 5 ans à compter de l'origine de la génération, le taux de sinistralité de la garantie DAS se situe autour de 4% et 9%, une fourchette qui demeure inférieure au taux de sinistralité cible.

En ce qui concerne le profil de comportement des bénéficiaires des mécanismes de garantie « DAMANE ASSAKANE », le taux de défaut atteint son trend maximum à l'âge moyen de 4 ans de l'origine de chaque génération.

3- Contrôle interne et gestion des risques

A- Contrôle périodique et audit interne

Le contrôle périodique est assuré par l'audit interne qui contribue en toute indépendance à la réalisation des objectifs de l'institution par l'adoption d'une approche méthodique pour évaluer et améliorer l'efficacité de la gestion des risques et du contrôle interne.

Rattaché directement à la Direction générale, l'audit interne fournit à tous les niveaux de responsabilité, des analyses, plans d'action, recommandations et conseils concernant les activités qu'il vérifie. Il exerce ses attributions en toute indépendance et rapporte, à ce titre, directement au Comité d'Audit et des Risques.

La fonction de contrôle périodique évalue régulièrement l'efficacité des processus de gouvernance et de gestion des risques, l'efficacité des procédures et des politiques internes ainsi que le bon fonctionnement des différents niveaux de contrôle et ce, afin de :

- Suivre régulièrement la mise en œuvre des politiques et stratégies définies
- S'assurer de l'adéquation du système de contrôle interne et de l'organisation interne, d'étudier et de proposer des améliorations sur le plan de l'exploitation et de l'organisation ;
- Attirer l'attention du Comité d'audit sur les faits contraires aux dispositions légales, statutaires et règlementaires ou qui comportent des risques particuliers.

Les missions d'audit réalisées conformément au plan d'audit pluriannuel validé par le Comité d'Audit et des Risques permettent de :

- Réaliser une couverture optimale du périmètre d'intervention basée sur l'importance des risques identifiés et une méthodologie d'audit normée
- Renforcer l'efficacité opérationnelle et la maîtrise des risques au niveau des services centraux et des centres d'affaires régionaux à travers ses recommandations et actions préventives
- Contribuer au renforcement de l'efficacité des dispositifs de contrôle interne et de maîtrise des risques.

B- Gestion des risques

Les principales actions réalisées durant l'exercice 2020 en matière de la gestion et pilotage des risques sont :

- Le renforcement et l'amélioration du dispositif de reporting des risques de crédit, opérationnels et marché et le maintien de la régularité dudit dispositif ;
- L'élaboration des notes explicatives de demande de dotation des fonds Entreprises et Logement destinées au Ministère de l'Economie et des Finances (Principal bailleur des fonds) ;
- La réalisation de l'exercice de stress test des Fonds de garantie destinés à la facilitation de l'accès au financement des entreprises et à l'accession à la propriété en faveur des classes moyenne et sociale ;
- Le pilotage du dispositif de protection des données à caractère personnel en conformité avec les exigences de la loi 09-08 et la mise en place de nouvelles mesures préventives exceptionnelles au sein de la CCG dans le cadre du contexte lié à la crise sanitaire COVID-19, notamment concernant la prise de température et la gestion des accès des visiteurs. Ces mesures ont été accompagnées par des actions de communication, notamment la mise en place de pictogrammes à l'entrée des lieux du travail informant du recours à la prise

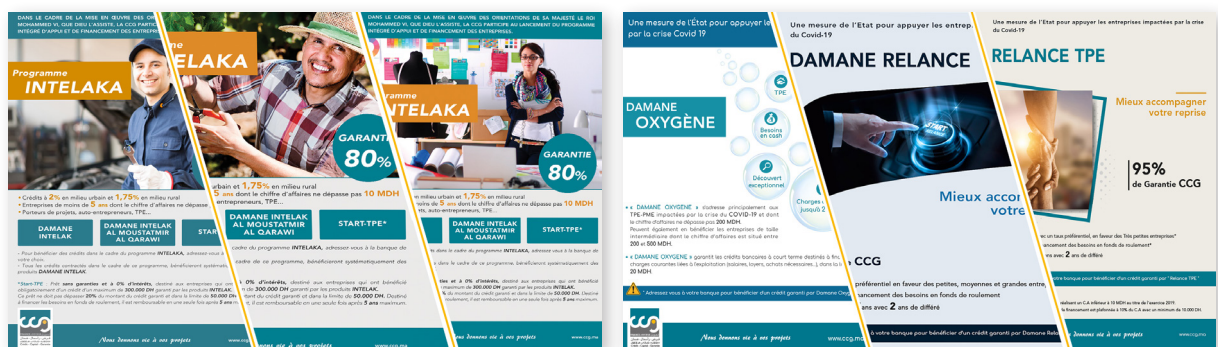
- de température ainsi que l'affichage des mentions spécifiques relatives à la gestion des données d'identification des visiteurs ;
- La mise à jour du manuel d'analyse des opérations d'octroi de la garantie et du financement en faveur des PME : consistant en l'intégration des nouveaux produits conçus pour faire face à la pandémie COVID-19 et en l'élimination des produits échus ;
 - La mise à jour du manuel de traitement des risques opérationnels qui sert de fondement au Risk Manager dans l'exécution de ses travaux au quotidien ;
 - La mise en place du manuel de contrôle permanent afin de cerner tous les aspects relatifs à cette fonction. Il décrit l'ensemble des contrôles relatifs aux zones de risques majeurs identifiées ;
 - Le pilotage et l'animation du dispositif de collecte des incidents dans toutes ses composantes ;
 - L'actualisation de la cartographie des risques opérationnels ;
 - La réalisation du plan de contrôle permanent au titre de l'exercice 2020 ;
 - La réalisation du test de PCA (plan de continuité d'activité) au titre de l'exercice 2020 ;
 - Le déclenchement du PCA dans le contexte de la pandémie COVID-19 : Face aux évolutions de la situation sanitaire nationale et internationale et face aux menaces de propagation de la pandémie du Coronavirus, la Caisse Centrale de Garantie a renforcé son dispositif de prévention dans le cadre des mesures définies par les pouvoirs publics et par ses organes de gouvernance. Il a été procédé au déclenchement de la cellule de crise et à la mise en œuvre de plusieurs actions : l'adoption du télé travail, La suspension des missions et des déplacements... ;
 - La tenue et l'organisation des réunions des organes de gouvernance en charge de suivi et pilotage des risques.

4- Communication

La Caisse Centrale de Garantie a réussi à renforcer sa présence sur le paysage médiatique national et à s'imposer en tant qu'acteur principal du financement de l'entrepreneuriat grâce à une stratégie de communication efficiente, déclinée en actions ciblées et pertinentes, mais surtout sélectives au vu de la particularité de la conjoncture 2020.

A- Communication institutionnelle et relations presse

Durant cet exercice, le service communication institutionnelle et relations presse a pu réaliser trois (3) campagnes médiatiques visant à communiquer sur le lancement du programme intégré « INTELAKA » et des mécanismes exceptionnels « Damane Oxygène » et « Relance » mis en place par la CCG pour la gestion de la crise Covid-19. Diffusées sur une trentaine de supports nationaux bilingues, ces campagnes ont totalisé plus de 70 insertions papier et électroniques entre les mois de mars et juillet 2020, ce qui a conféré à l'institution une visibilité et une notoriété accrues.



Outre les campagnes médiatiques, le volet relations presse a été également riche en contenus. En effet, le lancement des mécanismes susmentionnés et la transformation de la CCG en S.A ont suscité un vif intérêt de la part des médias, ce qui a permis la réalisation de 24 interviews avec la Direction de l'Institution et ses représentations régionales, dont une dizaine de passages sur les principales chaînes TV et radio nationales (SNRT, 2M, Medi1, Med Radio...). Notons à ce propos un élargissement des cibles grâce aux passages dans des émissions grand-public en arabe classique et dialectale, ce qui a permis l'ouverture de la CCG sur une nouvelle sphère médiatique.

En addition, neuf (9) communiqués de presse bilingues ont été produits et diffusés lors de l'exercice 2020, générant plus de 300 retombées presse sur des supports papier, électroniques et audiovisuels.

Enfin, des partenariats médiatiques ont été conclus avec des magazines économiques nationaux et internationaux, en vue de mettre en avant l'image de la CCG et son offre-produits auprès des institutionnels et des Marocains du monde.

B- Événementiel & partenariats

La CCG a organisé une rencontre débat autour de l'impact de la garantie sur l'accès des TPME marocaines au financement, en marge de la 8e session ordinaire de l'Assemblée Générale de l'Association Professionnelle des Institutions de Garantie (APIGA). Cette rencontre a connu la participation des représentants d'ambassadeurs des pays membres et des directeurs généraux des différentes banques partenaires.



A ce propos, l'accent a été mis sur les défis auxquels les TPME africaines sont confrontées. Elles seraient quatre TPME sur dix à considérer l'accès au financement comme le principal obstacle au développement de leur activité : coûts élevés des transactions, niveaux de risque de crédit jugés considérables, les exigences souvent contraignantes des bailleurs de fonds en termes de garanties, sont autant de freins évoqués.

L'année 2020 a été marquée par la pandémie Covid-19 et en raison des mesures restrictives adoptées par le gouvernement marocain, les événements en présentiel ont été suspendus. Toutefois, certains de nos partenaires ont optés pour l'outil digital afin d'organiser diverses manifestations. La CCG en a accompagné quelques-uns afin d'asseoir sa notoriété et surtout pour faire la promotion des solutions de financement mis en place pour solvabiliser les TPME fortement impactées par la crise sanitaire, en l'occurrence « Damane Oxygène » et les produits « Relance ». Nous citons à cet effet :

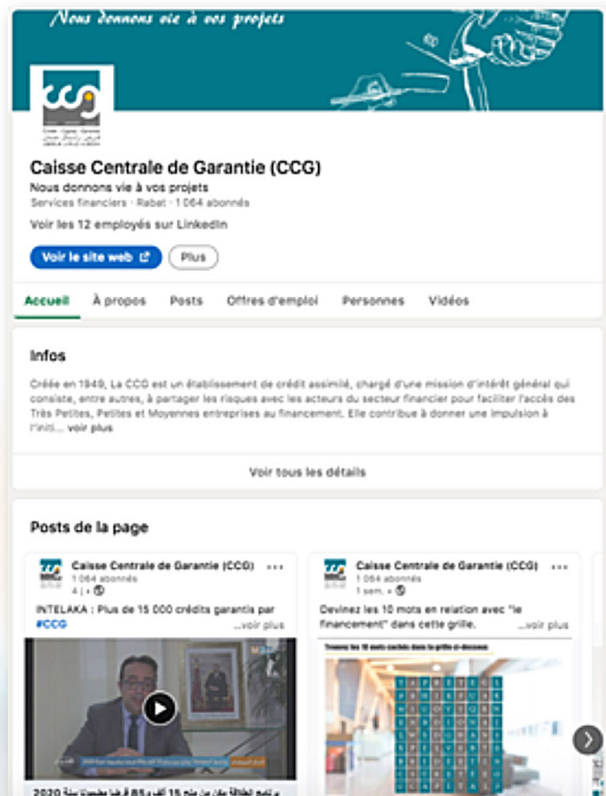
- La journée de la création d'entreprise (CJD) ;
- La Conférence Annuelle du Capital Investissement (AMIC) ;
- La plénière « Intelligence collective : Eveilleur créativité et d'engagement » (CJD) ;
- Master class Agritech (AOB Consulting);
- Le salon « SOLUTION-COVID EXPO » organisé par le cabinet blue chilli ;
- La 3e édition du Congrès des Juniors-Entreprises Marocaines.

C- Communication digitale

Les plateformes sociales de la CCG ont connu, au cours de cette année, une augmentation du nombre d'abonnés, allant de 12 248 en 2019 à 14 555 abonnés, mais également dans le taux d'interaction qui est à présent de l'ordre de 80%.

La CCG a pu, à travers lesdites plateformes, répondre et traiter une centaine de demandes de suivi de dossiers & réclamations sur les différentes thématiques touchant de près aux métiers de la CCG (Financement, entrepreneuriat, innovation...), et de donner une information et un suivi adapté à chaque cas.

En vue d'enrichir davantage et de diversifier les canaux de communication, une page professionnelle a été créée sur le réseau LinkedIn afin de renforcer la communication institutionnelle (plus de 1000 abonnés).



En outre, le service Digital, Marketing et Evènementiel a réalisé 04 capsules, ayant enregistrées un total de vues de 20 159, il s'agit d'une :

- Capsule vidéo promotionnelle sur la garantie «Damane Oxygène» (elle a été relayée par les 2 chaînes nationales tout au long de la période de confinement) ;
- Capsule sur la garantie «Relance TPE» animée par le coach Ismaïl LAHSINI ;
- Capsule dédiée au Fonds Innov Invest ;
- Capsule sur les résultats de l'activité de la garantie «Damane Oxygène» au titre de l'exercice 2020 présentés par le Directeur Général M. Hicham ZANATI SERGHINI.



5- Capital humain

Capital humain

A la fin de l'exercice 2020, la CCG compte un effectif de 127 employés dont 119 cadres, soit un taux d'encadrement important de 93% avec une quasi-parité puisque la CCG compte parmi ses effectifs 60 femmes dont 57 cadres.

Dans le cadre de son plan de développement 2017 – 2021 et afin de poursuivre sa modernisation, la CCG s'est fixée plusieurs projets pour l'année 2020, notamment en matière de recrutement, de formation et de développement des carrières.

En ce qui concerne l'activité recrutement, des appels à candidatures ont été lancés en début d'année pour le pourvoi de postes au niveau du métier et des fonctions supports. L'objectif étant d'injecter du sang neuf à l'institution et d'étoffer ses équipes en lui apportant de nouveaux talents mais aussi afin de préparer la relève pour assurer sa pérennité.

D'autres projets structurants ont été programmés pour la modernisation de l'entité RH afin de l'aider à relever ses challenges au quotidien et à opérer dans des situations complexes.

Formation :

A l'occasion de la journée internationale de la femme et afin de rendre hommage à ses précieuses collaboratrices, la CCG a organisé une journée de formation sur le développement du leadership féminin.

Cet événement avait pour objectif de booster la motivation et d'augmenter la collaboration mutuelle et a permis aux femmes de la CCG de se découvrir et d'échanger entre elles dans une ambiance ludique et conviviale.

Des formations techniques et en développement personnel, planifiées pour cet exercice dans le but de perfectionner les compétences individuelles et d'améliorer le rendement au travail, n'ont pu être réalisées compte tenu de la conjoncture pandémique. Les formations à distance et la contribution des cadres aux tables rondes et ateliers ont été privilégiées au cours de cette année 2020.

Télétravail et gestion de la crise :

À la suite de la survenue de la pandémie COVID-19 qui a bouleversé le monde entier et compte tenu des restrictions sanitaires instaurées par les autorités compétentes pour faire face aux risques de contamination, la CCG s'est trouvée dans l'obligation de suspendre ses recrutements. Ainsi, les recrutements prévus pour l'année 2020 ont été volontairement retardés et les prises de service des candidats retenus ne se feront que sur le prochain exercice.

Cette période a été caractérisée par l'émergence du télétravail comme nouveau mode de fonctionnement et a nécessité un accompagnement régulier et personnalisé des collaborateurs qui devaient assurer la continuité de leur activité et maintenir une bonne performance dans des circonstances inédites. La communication interne a également été renforcée et a vu son essor tout au long de cette période de crise.

Par ailleurs, l'année 2020 étant une année exceptionnelle marquée par les effets de la pandémie, les promotions statutaires ont été abandonnées. Seul un cadre a été promu vers un poste de responsabilité suivant la procédure de l'appel à candidature et après un examen poussé.

Départs :

Le turnover lié aux démissions a connu une baisse lors de cet exercice. Deux personnes seulement ont quitté la CCG en 2020 faisant ainsi passer le taux des départs de 7% à 1%.

La communication interne :

A l'heure de la crise sanitaire de la COVID-19, la communication interne a été placée au cœur des principaux dispositifs d'urgence déployés par la CCG. Cette initiative a permis d'accompagner les collaborateurs pendant le confinement et le début du télétravail.

A ce titre, la CCG a essayé d'atténuer les effets perniciose de la conjoncture à travers la mise en place d'un livret hebdomadaire ayant pour but majeur d'aider les employés à s'organiser efficacement dans la nouvelle configuration du télétravail et à les garder informés sur les dernières actualités.

Ce livret avait également pour rôle d'offrir un moment de détente et de plaisir aux collaborateurs et de maintenir le lien entre eux.

L'entité RH a participé activement à la reprise post confinement des employés en établissant des nouveaux modes de travail et en préparant un guide de reprise pour informer du règlement mis en place pour éviter la contamination.

Campagne de dépistage :

Soucieuse de l'état de santé de ses collaborateurs, l'institution a procédé, en collaboration avec l'Association des Œuvres Sociales, à un dépistage massif du personnel ainsi qu'à des contrôles périodiques pour éviter tout risque de contamination et permettre ainsi aux employés de travailler en présentiel en toute quiétude.

Conditions de travail :

Dans une optique d'amélioration continue de ses pratiques et des conditions de travail, la CCG a souscrit à une assurance maladie complémentaire au profit de son personnel. Grâce à cette assurance, les collaborateurs bénéficieront d'une large étendue de prestations ainsi que d'un remboursement complémentaire des dépenses de santé engagées prises en charge ou non par la CNOPS.

6- Système d'information

2020 a été pour la DSI, une année de grands défis où elle devait assurer un double objectif, à savoir la réalisation des projets planifiés dans le schéma directeur découlant de la stratégie de développement du SI et la mise en place des nouvelles mesures entreprises par le Gouvernement pour faire face aux effets de la pandémie COVID-19. Les axes majeurs de ce plan d'action spécifique ont trait à :

- Déclencher et superviser le plan de continuité d'activité ;
- Prendre en charge les produits financiers traduisant les mesures et actions entreprises par les pouvoirs publics face à la pandémie ;
- Poursuivre la réalisation des projets prévus dans le schéma directeur.

A- Déclencher le plan de continuité d'activité :

La conduite des activités de la CCG, durant la phase de confinement et même après le déconfinement, est opérée dans le cadre du Plan de Continuité des Activités « PCA » en s'appuyant sur le travail à distance et les technologies IT et ce, afin d'assurer la continuité du déroulement des activités tout en préservant au mieux la santé et la sécurité des employés. A cet effet, la DSI a mis en œuvre les actions ci-dessous :

- Activation du PCA comprenant les outils applicatifs et matériels prévus pour cette fin ;
- Adaptation rapide des procédures dédiées au télétravail ;
- Configuration et affectation du matériel et logiciels dédiés tout en assurant la formation et l'accompagnement des utilisateurs ;
- Renforcement du processus de sécurité et des équipements de surveillance des connexions ;
- Application des recommandations de la DGSSI et de BAM ;
- Renforcement des tests du PCA ;
- Assurance du support à distance.

Ce plan d'action a permis d'atteindre de très hauts niveaux de production dans de bonnes conditions de travail et est toujours en vigueur.

B- Répondre à temps aux mesures et actions entreprises par l'Etat :

La DSI a activement intégré les nouveaux produits et les nouvelles mesures lancés par le Comité de Veille Economique afin de soutenir les entreprises et les personnes physiques impactées par la pandémie. Grâce aux composantes SI déjà en place et à l'agilité des équipes dédiées, la prise en charge des nouveaux produits s'est opérée sans délais et dans de bonnes conditions.

La conduite des projets d'intégration de ces produits au SI a privilégié le mode agile conjugué à une forte collaboration entre les différents acteurs fonctionnels et techniques. Les composantes SI conçues et réalisées tiennent compte de la nécessité de traiter de nombreuses demandes avec un grand volume d'information et ce, dans des délais courts et sans recourir à de nouvelles ressources humaines. Cette exigence a incité les équipes à innover en mettant en place des applications permettant de réduire au strict minimum l'intervention humaine.

Ainsi, deux voies de traitement ont été développées : (i) une première voie privilégiant le tout dématérialisé et automatisé avec contrôle et traitement automatisé et (ii) une deuxième voie classique de traitement dossier par dossier avec toutefois zéro papier.

Ainsi près d'une dizaine de produits et de variantes de produits ont été développés, testés et mis en production durant l'année 2020 (programme Intelaka, Damane Oxygène, Damane Relance, Auto-Entrepreneurs Covid-19...).

C- Poursuivre la réalisation des projets du schémas directeur :

En outre, la CCG a poursuivi la réalisation des projets planifiés dans son schéma Directeur notamment ce qui suit :

- Le développement de la suite du Système d'information dédiée à la Finance Participative ;
- L'alignement constant du SIAF (ERP de gestion) avec les évolutions de l'activité ;
- L'assurance de la maintenance applicative...

Sur le plan infrastructure, de nombreuses actions ont été menées telles que ;

- Acquisition et mise en œuvre (en cours de finalisation) d'une solution de l'infrastructure dite hyperconvergée qui à terme remplacera le recours aux serveurs ordinaires. Cette nouvelle technologie offre de meilleures possibilités d'exploitation par rapport aux solutions classiques ;
- Amélioration de l'aménagement des locaux techniques et datacenter ;
- Acquisition de matériel pour la mise à niveau du réseau informatique local et renforcement de la plateforme de sécurité du réseau du datacenter ;
- Acquisition du matériel de remplacement et maintenance du parc informatique ;
- Déploiement de solution de sécurité en réponse à des recommandations d'auditeurs :
 - . Implémentation de la norme ITIL V3 pour la gestion des services informatique et helpdesk ;
 - . Renforcement de la sauvegarde « Office365 » et des machines virtuelles par le NAS Synology et durcissement de la plateforme cloud « office365 » ;
 - . Implémentation d'une plateforme « Open Source » de gestion du risque du système d'information ;
 - . Optimisation de connexion du plan de secours informatique sur le site distant ;
 - . Implémentation d'une plateforme de détection de vulnérabilités système et web.

7- Etudes et analyses thématiques

Au cours de l'exercice 2020, la CCG a initié et réalisé différentes études et analyses portant notamment sur la préparation de sa transformation institutionnelle et sur le développement de ses instruments et outils de gestion et de gouvernance (assistance juridique pour l'opérationnalisation de la transformation en société anonyme, refonte organisationnelle, cadre prudentiel...).

8- Partenariats et coopération internationale


Au cours de l'exercice 2020, la CCG a poursuivi le développement de sa politique de coopération avec les institutions de développement et les réseaux régionaux et internationaux de garantie et de financement.

Dans ce cadre, la CCG a adhéré en 2020 à l'AIAFD (Association des Institutions Africaines de Financement du Développement) qui regroupe plusieurs institutions de financement du développement économique et social, notamment Ouest Africaines.

La CCG a également participé activement aux groupes de travail thématiques issus des réseaux auxquels la CCG a adhéré, notamment le réseau international TMG (The Montreal Group), le réseau SME Finance Forum et le réseau euroméditerranéen de garantie (EMGN) en plus de la participation aux événements et ateliers organisés par ces réseaux.

Forte de ces développements, la CCG dispose aujourd'hui d'un large cadre de partenariat/échanges d'expériences :





SYSTEME DE PILOTAGE DES RISQUES ET DE CONTROLE INTERNE



Systeme de pilotage des risques et de controle interne

1- Systeme de gestion des risques

La CCG, en tant qu'instrument de l'Etat en matiere de politique economique et sociale, assure la mise en oeuvre des orientations des pouvoirs publics visant la facilitation de l'accès au financement aux operateurs economiques et aux populations cibles grace au partage des risques et à la complémentarité de ses interventions avec celles des institutions de financement, plus particulièrement les établissements de crédit.

Compte tenu de la nature de cette mission de copreneur du risque et en tant qu'établissement de crédit, divers risques peuvent compromettre la solvabilité et la pérennité de la CCG et remettre en cause ainsi, l'atteinte de ses objectifs.

Pour faire face à ce défi et afin de maîtriser les conséquences financières de son activité, tout en veillant au respect de la réglementation en vigueur, la Caisse surveille continuellement les risques auxquels elle s'expose. Cette surveillance s'effectue notamment au moyen d'outils et méthodes conçus pour cette fin ainsi que de revues et analyses des engagements suivant différents axes. De ce fait l'activité de la gestion des risques au sein de la CCG suit un processus standardisé, qui se décline en fonction des étapes suivantes :

- Identification et analyse des risques : Cette phase consiste à inventorier et centraliser, par les responsables des entités et processus, les principaux risques pouvant affecter de façon importante leurs activités et l'atteinte des objectifs stratégiques de la CCG ;
- Evaluation et hiérarchisation des risques : Les services en charge de cette mission apprécient l'impact potentiel des principaux risques et la fréquence de leur survenance (incidence financière, humaine, juridique ou sur la réputation de l'Etablissement). Selon la nature des risques évalués, les outils d'évaluation peuvent être des approches qualitatives ou des méthodes quantitatives et statistiques de modélisation et de simulation ;
- Maîtrise et atténuation des risques : Cette activité porte sur l'élaboration, par les responsables processus avec l'assistance et l'accompagnement de l'entité en charge de la gestion des risques, des mesures et des plans d'action appropriés pour permettre de maintenir les risques majeurs à des niveaux tolérables tels qu'ils sont fixés par la CCG ;
- Suivi et pilotage des risques : l'intérêt de cette tâche tient à l'examen régulier des résultats des contrôles mis en place pour s'assurer de leur efficacité à maîtriser le risque à un niveau acceptable, par le biais des indicateurs clés de surveillance des risques.

A- Dispositif de la gestion du risque de crédit

A.1. ENGAGEMENT FINANCIER ET SUIVI DES OPERATIONS

Le processus d'engagement de la CCG varie selon le type de bénéficiaires (personne morale ou physique), le montant de l'engagement et le type d'intervention de la CCG (cofinancement ou garantie). Le dispositif de surveillance du risque de crédit, actuellement en vigueur, couvre l'ensemble des étapes de l'exposition au risque. Il s'étend de la date de l'établissement de la

relation jusqu'à l'indemnisation de l'établissement de crédit suite à la mise en jeu éventuelle de la garantie, sans oublier la phase de la réalisation des sûretés et les créances récupérées.

a) Etape antérieure à l'engagement

La demande de garantie ou de cofinancement est introduite par la banque qui s'assure au préalable de la conformité des dossiers aux conditions d'éligibilité stipulées dans les conventions qu'elle a conclues avec la CCG. Ces requêtes remises au siège ou aux Centres d'affaire de la Caisse sont analysées et, le cas échéant, agréées si les conditions d'octroi sont dûment remplies.

A titre d'illustration, lors de l'analyse des dossiers de crédit en faveur des entreprises, la CCG se focalise sur les points suivants :

- La nature des activités exercées par le promoteur ainsi que sa situation financière et sa capacité de remboursement ;
- La viabilité du projet objet du financement ;
- La solvabilité de la contrepartie ;
- La qualité des sûretés souscrites en couverture des engagements de la CCG ;
- Toutes autres informations jugées utiles permettant aux décideurs une appréciation complète du risque.

Concernant les demandes de garantie émanant des Particuliers, l'analyse des dossiers est menée à l'aide du Système d'Information où sont implémentées les conditions à satisfaire et les règles à respecter, conformément à la convention relative à la gestion du Fonds de garantie concerné. La vérification de la validité des dossiers s'effectue automatiquement lors de l'envoi des données par la banque.

b) Prise de décision

La décision d'engager la Caisse incombe à l'une des entités ci-après désignées suivant l'importance du projet :

- Les comités de garantie internes habilités à statuer sur les demandes de garantie portant sur un montant inférieur au plafond d'engagement ;
- Le comité de garantie externe compétent pour les dossiers dépassants le plafond d'engagement. Ce comité est composé de personnes habilitées par la CCG et d'un représentant du Ministère de l'Economie, des Finances et de la Réforme de l'Administration ;
- Le comité de cofinancement externe compétent pour les dossiers de financement conjoint avec la banque. Ce comité tripartite est constitué de membres de la CCG, d'un représentant du Ministère de l'Economie, des Finances et de la Réforme de l'Administration et d'un représentant du Ministère de tutelle du secteur d'activité concerné par le financement sollicité (Ministère de l'Enseignement, Ministère de l'Industrie...).
- Le comité du Fonds de soutien pour la TPME habilité à statuer sur les demandes de financement respectant les dispositions du cadre conventionnel régissant l'instrument en question. Ce comité est constitué des membres de la CCG, un représentant de la société gestionnaire du fonds de garantie des dépôts bancaires et un représentant de Bank Al-Maghrib.
- Les banques mandatées pour statuer sur les demandes de garantie émanant de certaines TPE et ce, en vertu des délégations de pouvoirs dûment consenties par la Caisse.

c) Matérialisation de l'engagement

Toutes les opérations relatives à la mise en place de la garantie ou du cofinancement s'effectuent au niveau central, notamment la préparation des actes de garantie, l'établissement des contrats de crédit, en cas du cofinancement, et par la suite le déblocage des crédits et la réception de leurs tableaux d'amortissement. Le début de l'exposition au risque coïncide avec l'utilisation des crédits concernés.

d) Suivi de l'engagement et du risque

Cette fonction met en relation les Départements suivants agissant dans le cadre de leurs prérogatives respectives :

- Le département de suivi des engagements compétent dans la collecte, l'analyse et la fiabilisation des informations transmises par les banques, sur la situation de l'encours, les impayés et les sinistres.
- Le département de la gestion des risques est tenu d'analyser la qualité et l'évolution du portefeuille, tout en veillant à l'adéquation des fonds de garantie avec les risques encourus.

e) Dénouement de l'engagement

L'engagement de la CCG connaît son achèvement de deux manières différentes, à savoir :

- Le remboursement intégral du crédit sans incidents de paiement nécessitant l'indemnisation de la banque créancière ;
- La défaillance du bénéficiaire poussant la banque à demander la mise en jeu de la garantie de la Caisse.

A.2. DISPOSITIF DE LA GESTION DU RISQUE DE CREDIT

A.2.1. Organisation de surveillance du risque de crédit

Le système de contrôle interne dont dispose la CCG consiste en l'exploitation d'un ensemble de mécanismes conçus pour s'assurer en permanence de la surveillance des risques, notamment :

- La conformité aux lois et règlements régissant l'activité de la CCG.
- La vérification de la régularité des opérations et du respect des procédures internes.
- La maîtrise et le contrôle des risques.
- La fiabilité des informations financières.

Quant à la surveillance et à la gestion des risques de crédit, elles sont menées comme suit :

- Le suivi permanent

La gestion et le pilotage du risque de crédit est assumée par le Département des Risques et de Conformité. Il exerce en toute indépendance le contrôle permanent de second niveau (postérieur à l'octroi) des risques de crédit. Il lui échoit également de mener des études rétrospectives et prospectives de la sinistralité, veiller à l'équilibre des Fonds, identifier les causes des éventuels écarts et réfléchir aux solutions susceptibles d'y remédier.

- Les comités de surveillance et de pilotage des risques de crédit

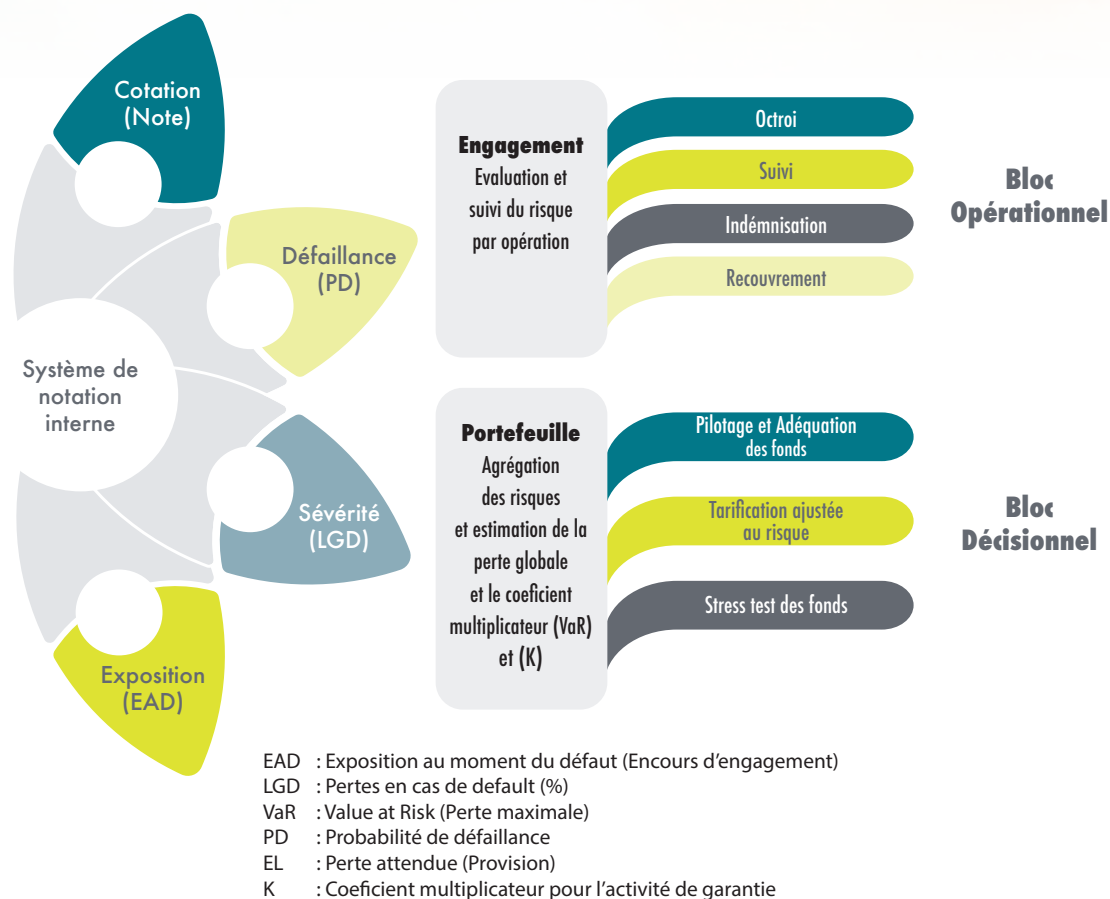
Outre le Département des Risques et de Conformité, sont impliqués dans la maîtrise du risque de crédit les organes ci-dessous énumérés :

- Les Comités de garantie ;
- Le Comité d'évaluation des provisions ;
- Le Comité de Mise en jeu

- Le Comité de surveillance des risques ;
- Le Comité d'audit et des risques ;
- Le Conseil d'Administration.

A.2.2. Dispositif de la gestion du risque de crédit

Dans le cadre de son expansion et afin de soutenir le rôle du système national de la garantie, la CCG s'est inscrite dans un processus de modernisation et de renforcement de ses outils de management particulièrement l'extension et l'amélioration de son dispositif de la gestion globale des risques.



La plateforme dédiée à la gestion et au pilotage des risques de la CCG est en mesure de permettre l'évaluation, le pilotage et l'aide à la prise des décisions concernant l'ensemble des risques auxquels est confrontée l'Institution notamment les risques de crédit, marché, opérationnels et non-conformité.

Le dispositif de la gestion du risque de crédit repose sur deux blocs, le premier est opérationnel au service des métiers pour mieux appréhender les risques sur base individuelle (bénéficiaire, opération) et un 2ème bloc à caractère décisionnel destiné au pilotage de l'activité et des fonds.

Les modules et systèmes constituant le dispositif de management des risques de crédit sont les suivants :

- Système de cotation

Élargi à l'ensemble des types de bénéficiaires de la CCG à savoir TPME et Particuliers (logement, études supérieures), il permet d'évaluer le risque de défaut au moment de l'octroi en affectant une note/score à chaque bénéficiaire /opération.

- Module de suivi de la qualité du portefeuille

Il intervient une fois l'opération mise en place. Il a pour objet le suivi de la qualité du risque de crédit durant tout son cycle et ce, à travers l'actualisation régulière de la probabilité de défaut (PD) et l'estimation de la perte en cas de défaut (LGD) et la perte estimée (EL) par opération. Le processus se base principalement sur la note de l'opération calculée au moment de l'octroi, l'ancienneté du crédit et les impayés enregistrés le cas échéant.

- Système de la surveillance de l'adéquation des engagements des fonds

Ce système permet de déterminer les coefficients multiplicateurs des produits/fonds et ce, pour fixer le plafond optimal des engagements des fonds, au regard des dotations sans les exposer au risque d'insolvabilité et d'illiquidité.

Ce système de pilotage des fonds est constitué de deux composantes : i) l'évaluation de la PD, LGD, EL du portefeuille/Fonds ; ii) l'estimation de la perte inattendue VaR à des niveaux de confiance et des horizons différents.

- Module de stress testing

Il s'agit d'un module de pilotage et de surveillance de l'adéquation des fonds, mis en place en 2017 dans le cadre de l'assistance technique de la Banque Mondiale, ayant pour objectif d'apprécier la résilience des fonds de garantie lorsqu'un choc macroéconomique défavorable survient d'une façon exceptionnelle mais plausible.

L'outil de stress test mis en place par la CCG permet de définir des scénarii macroéconomiques sur un horizon temporel et d'estimer la perte attendue (EL) et la Value at Risk (VaR) stressée.

La comparaison entre la résultante de chaque scénario macroéconomique et les ressources financières disponibles du fonds de garantie permet de prévoir les dotations qui lui seraient nécessaires pour résister à un tel choc.

- Module de tarification ajustée au risque

Le module de la tarification a été mis en place courant l'exercice 2017 dans le cadre de l'assistance technique de la Banque Mondiale. Il permet de déterminer le coût potentiel des mécanismes d'intervention de la CCG (garantie et cofinancement), tout en prenant en considération les charges sous-jacentes aux opérations de garantie/financement, à savoir les charges d'exploitation, le coût de refinancement et le coût du risque.

La comparaison entre le coût potentiel estimé et la tarification appliquée en vigueur aux bénéficiaires de l'intervention de la CCG, permet de définir le niveau de la contribution de l'Etat Marocain (subside de l'Etat) en matière de la facilitation de l'accès au financement des TPME et de l'accès à la propriété en faveur des classes sociale et moyenne.

B – Dispositif de la gestion du risque de marché

L'activité de placement des disponibilités de trésorerie est caractérisée par une politique prudente qui vise en priorité la sécurité des Fonds. De ce fait, le portefeuille des titres financiers de la CCG est composé, essentiellement, des Bons du Trésor détenus jusqu'à l'échéance et prédestinés à la finalité d'investissement et non de spéculation.

Les risques majeurs inhérents à l'activité de placement de la CCG sont :

- Risque de la gestion Actif-Passif (ALM) : correspond aux déphasages entre les engagements futurs des fonds notamment les indemnités des MEJ et le cash disponible ;
- Risque de taux fixes : correspond à la dépréciation de la valeur marché des portefeuilles d'investissement à taux d'intérêt fixe notamment les obligations (essentiellement les bons du trésor) ;

- Risque de taux variables : correspond à la dépréciation de la valeur marché des portefeuilles d'investissement à prix variable notamment les OPCVM.

A cet égard, la CCG a mis en place une plateforme (outil et modèles) pour mieux piloter le risque marché et qui permet de :

- Prévenir le risque de déphasage entre les placements réalisés, la trésorerie disponible des Fonds et les engagements du Fonds (indemnisation de la sinistralité)
- Déterminer le montant et les maturités convenables pour le placement des disponibilités compte tenu des flux affectant les ressources des Fonds (sinistres, recouvrement, commission...).
- Evaluer la VaR (à un horizon d'un an et un niveau de confiance de 99%) des risques de marché sur base individuelle (risque par risque) et sur base consolidée (l'ensemble des risques marché).
- Procéder à des simulations (modification, ajout ou suppression d'un actif).

Cette plate-forme de pilotage des risques marché est connectée à la base de données du SI-Métier avec ces deux composantes garanties et financement, ainsi qu'au système d'information lié à la gestion opérationnel de l'activité de placement.

Pour mieux gérer et maîtriser le risque de dépréciation de ses actifs de placement notamment le risque taux, la CCG a mis en place un module de suivi de la performance et de rendement des portefeuilles d'investissement et de placement. Ce module repose sur une panoplie des indicateurs et tableau de bord dédiés à chaque poche d'actif à l'image de ce qui est pratiqué par les organismes d'OPCVM.

C – Dispositif de la gestion des risques opérationnels

Les risques opérationnels se définissent comme étant les risques de pertes résultant d'une inadaptation ou d'une défaillance imputable aux procédures, aux personnels, aux systèmes internes et à des événements extérieurs.

Le dispositif de la gestion des risques opérationnels repose sur les principes suivants :

C.1. IDENTIFICATION ET COTATION DES RISQUES OPERATIONNELS

a. L'élaboration de la cartographie des risques

Les étapes de préparation de la cartographie des risques sont :

- La définition des processus et des sous processus ;
- L'identification des risques par nature et par sous processus ;
- La cotation des risques en déterminant la probabilité de survenance de chaque risque, sa gravité et son niveau de maîtrise (contrôles existants) ;
- La définition des KRI : Key Risk Indicators

Cette cartographie fait l'objet de mises à jour régulières afin de tenir compte de l'évolution du profil des risques opérationnels de la CCG.

b. La collecte des incidents

La collecte et l'analyse d'informations sur les incidents opérationnels internes procurent des renseignements utiles pour évaluer l'exposition de l'établissement au risque opérationnel au moyen du contrôle des événements du risque au fil du temps et de l'accumulation de données à leur propos.

Les évènements de risques remontés sont pris en considération lors de l'exercice de mise à jour de la cartographie des risques opérationnels.

C.2. ARRETE DES PLANS D'ACTION ET LA DEFINITION DES KRI

Il s'agit de l'élaboration des plans d'action relatifs aux risques majeurs ainsi que de la définition des KRI. Ces derniers représentent des indicateurs de risque et de rendement servant à contrôler les principaux facteurs d'exposition aux risques opérationnels importants. Ces indicateurs, conjugués aux déclencheurs de contrôle et de signalement aux échelons supérieurs.

C.3. CALCUL DE LA PERTE POTENTIELLE

Après le recensement, l'évaluation et la définition des outils de suivi et de maîtrise, il s'agit d'estimer la perte potentielle inhérente aux risques opérationnels sur un horizon de 12 mois, et ce, par le biais d'un outil de simulation dédié.

D. Dispositif de la gestion du risque de non-conformité

La Caisse Centrale de Garantie est soumise aujourd'hui à des contraintes réglementaires de plus en plus importantes, notamment en matière de gestion des risques de contrepartie, de marché, opérationnel et de non-conformité. Intégrer les différentes normes et assurer une veille réglementaire efficace représentent les principaux enjeux de la « Conformité ».

La « Conformité » est une fonction indépendante chargée du suivi du risque de non-conformité, défini comme étant le risque d'exposition d'un établissement à un risque de réputation, de pertes financières ou de sanctions en raison de l'inobservation des dispositions légales et réglementaires, des normes et pratiques applicables à ses activités.

Le pilotage du dispositif de la gestion du risque de non-conformité est assuré par le département des risques et conformité, il repose sur :

a. La veille réglementaire

Il s'agit de suivre l'évolution de l'environnement réglementaire dans lequel évolue la CCG, en effectuant une mise à jour régulière du fonds documentaire initialement constitué, le but étant d'intégrer tout changement ou modification concernant les textes applicables aux opérations effectuées par l'établissement.

b. La cartographie des risques de non-conformité

Elle consiste en l'identification et l'évaluation des risques de non-conformité à travers la mise en exergue, pour chaque activité de la CCG, des réglementations et législations recensées lors de la première phase ainsi qu'en s'attardant sur les dispositions du code de déontologie. Le non-respect de ces éléments engendrant un risque de non-conformité.

c. Les plans d'actions d'atténuation des risques de non-conformité

Suite à la réalisation de la cartographie des risques et en fonction du niveau de conformité aux exigences réglementaires, des plans d'actions sont établis par la structure « Conformité » le but étant de réduire au maximum la fréquence de survenance ainsi que l'impact des risques de non-conformité.

Le suivi des réalisations et le pilotage des plans d'actions sont également assurés par la fonction « Conformité » et ce en collaboration avec l'ensemble des structures de la caisse.

d. La réalisation des missions de contrôle de la conformité

Il s'agit d'organiser des interventions dans le but de s'assurer du respect de la politique de conformité

et des instructions formulées à l'occasion d'un dysfonctionnement détecté antérieurement ou d'une nouvelle prise en charge d'une exigence réglementaire, ...

e. L'élaboration du reporting

A travers la communication périodique des résultats des travaux effectués et des observations formulées lors des interventions du service aux acteurs concernés.

E. Plan de continuité d'activité

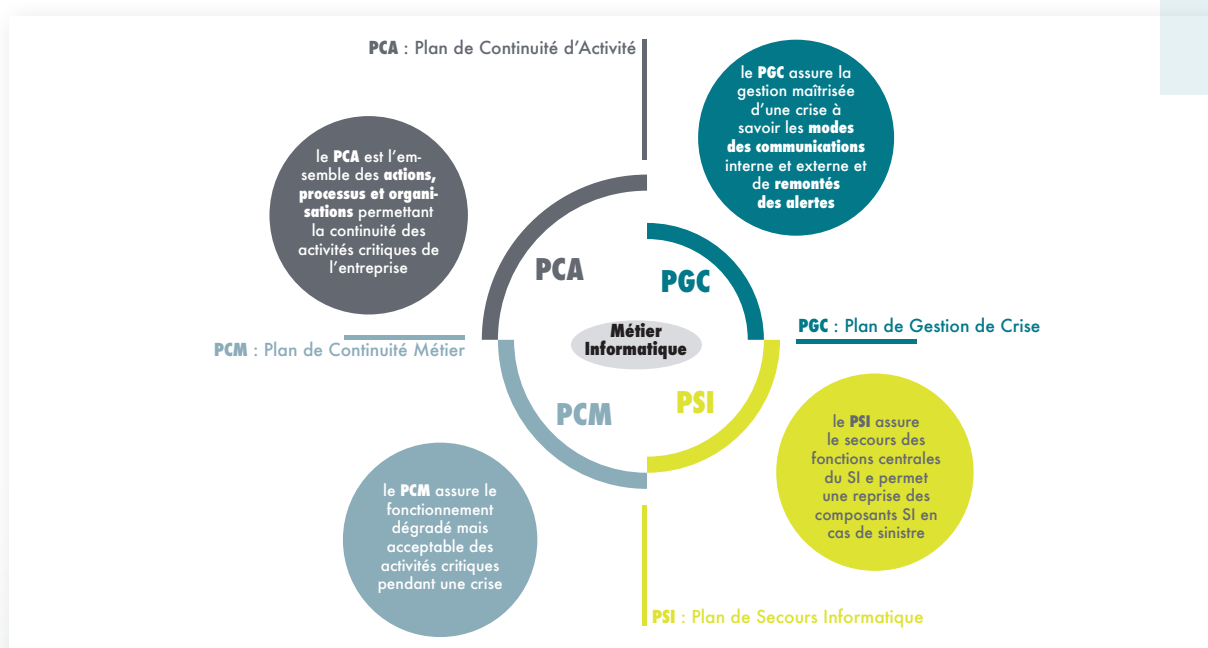
E.1. OBJECTIF & DESCRIPTION

Le Plan Continuité d'Activité (PCA) est l'ensemble de mesures visant à assurer, selon divers scénarios de crises, y compris face à des chocs extrêmes, le maintien des prestations essentielles de l'institution puis la reprise planifiée des activités.

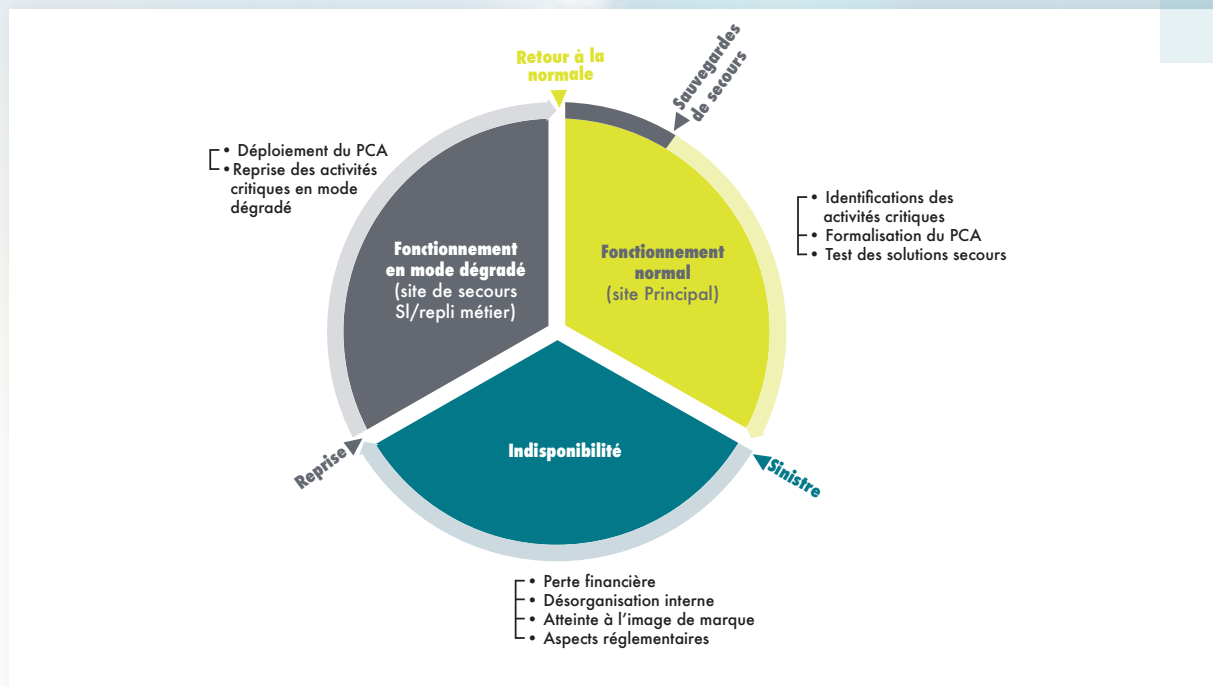
Son objectif est d'assurer la continuité du service, par les moyens adéquats nécessaires au respect des engagements vis à vis des clients internes/externes.

En vertu de la directive de Bank Al-Maghrib, le (PCA) est un plan d'actions écrit qui expose les procédures et détermine les processus et les systèmes nécessaires pour poursuivre ou rétablir les opérations d'une organisation en cas de perturbation opérationnelle.

Il se décline en plusieurs niveaux :



Un PCA rassemble l'ensemble des moyens organisationnels, techniques, humains et contractuels mis en œuvre afin de reprendre les activités de l'entreprise, à la suite d'un sinistre extrême. Son mode de fonctionnement est détaillé comme suit :



E.2. MISE EN ŒUVRE DU PCA DE LA CCG

La CCG a mis en œuvre un Plan de Continuité d'Activité (PCA) répondant aux exigences de reprise métiers et informatiques.

La stratégie adoptée par la CCG pour le déploiement du secours informatique consiste à externaliser ce dernier. Ainsi, La DSI a contracté un service de type DRaaS (Disaster Recovery As A Service) avec un prestataire marocain.

Une telle stratégie permet à la CCG de se doter d'un secours informatique personnalisé et évolutif tout en gardant les données de l'établissement sur le territoire marocain.

E.3. TESTS DU PCA DE LA CCG

Il s'agit d'une étape indispensable et à réaliser sur une fréquence régulière, et ce pour s'assurer de la cohérence des procédures de continuité d'activité ainsi que des solutions de secours mises en place avec les objectifs de continuité d'activité.

La CCG a effectué un premier test en 2017, un 2ème en 2018, un 3ème en 2019 et un 4ème en 2020. Ces tests ont tous confirmé le caractère opérationnel du PCA.

E.4. DECLENCHEMENT DU PCA

Face aux évolutions de la situation sanitaire nationale et internationale et face aux menaces de propagation de la pandémie du Coronavirus, la Caisse Centrale de Garantie a renforcé son dispositif de prévention dans le cadre des mesures définies par les pouvoirs publics et par ses organes de gouvernance.

La cellule de crise présidée par le Directeur Général a été déclenchée en mars 2020 et plusieurs décisions ont été prises et formalisées à travers une note de service, dont les principales résolutions sont : L'invitation des responsables à réduire leurs effectifs au maximum (congés, travail à distance) ; L'adoption du télétravail ; L'interdiction des réunions rassemblant plus de cinq personnes ; La suspension des déplacements et des missions sauf ceux qui sont considérés critiques et non reportables ; La suspension des stages ; Le renforcement des mesures d'hygiène au sein du siège ; ...

Pour faire face à la propagation de la pandémie, la CCG a autorisé une bonne partie de ses collaborateurs à travailler à distance. Cette nouvelle façon de faire a été accompagnée par un ensemble de communiqués diffusés par l'entité des ressources humaines, sensibilisant le personnel par rapport au contexte du télétravail, les obligations du personnel en télétravail, les risques qui peuvent en découler. Il a été également procédé à la réadaptation des horaires de travail des effectifs en présentiel afin d'accompagner au mieux le dispositif de confinement.

Des procédures décrivant les nouvelles règles de travail et de réorganisation des équipes ont été conçues par l'entité chargée de l'organisation et des process afin de bien gérer et maîtriser le dispositif durant cette période.

2- Dispositif de contrôle interne

Le dispositif de contrôle interne de la CCG s'articule autour d'un ensemble de moyens, de procédures, de fonctions et d'actions adaptés aux caractéristiques de l'Etablissement et de ses centres régionaux.

Ce dispositif permet de prendre en compte de manière appropriée les risques significatifs, qu'ils soient opérationnels, financiers ou de conformité. Il contribue ainsi à la maîtrise des activités, à l'efficacité des traitements et à l'utilisation efficiente des ressources. Il se décline en deux niveaux de contrôle permanent indépendants et un niveau de contrôle périodique.

A- Le dispositif de contrôle permanent :

Le contrôle permanent s'effectue à travers deux niveaux. Le premier niveau recouvre tous les aspects de la gestion des processus (hommes, procédures et systèmes) et les autocontrôles exercés par les opérationnels. Il est du ressort des directions opérationnelles de la CCG et recouvre les contrôles hiérarchiques, ciblés sur les points les plus délicats exercés par l'encadrement.

La hiérarchie assure ainsi le management opérationnel des contrôles de premier niveau à travers l'analyse des risques, la proposition de contrôles de premier niveau, la documentation et la mise à jour des procédures, la recherche des validations nécessaires, la surveillance des contrôles de premier niveau, l'enregistrement et l'analyse des incidents, l'exploitation des reportings des risques et de contrôle de second et troisième niveaux, et le cas échéant, la mise en œuvre des actions de réduction de risques.

Le deuxième niveau du contrôle permanent est réalisé, en continu, par les fonctions de la gestion des risques et de la conformité. Il se déroule en trois étapes :

A.1. La définition du plan de contrôle permanent :

Un plan de contrôle est arrêté annuellement. Il met en relief chaque contrôle à travers sa description, sa fréquence ainsi que le processus contrôlé.

Le plan de contrôle permanent vise les risques majeurs dans une logique de surveillance, le but étant de les analyser davantage afin de pouvoir proposer des plans de traitement qui vont permettre d'atténuer leur impact voire l'éliminer.

A.2. La préparation du contrôle :

En fonction de la nature du contrôle à effectuer et du processus à examiner, il s'agit de préparer le contrôle à travers l'extraction de bases de données, la détermination des échantillons ainsi que la préparation de la base documentaire, en cas de contrôle sur dossier physique, le but étant d'évaluer le taux de conformité des dispositifs actuels de maîtrise des risques par rapport aux exigences instaurées.

A.3. La réalisation du contrôle :

La 2ème étape consiste en l'analyse des résultats du contrôle. En cas de détection d'anomalies, le contrôleur permanent procède à la proposition de plans de traitement sous forme d'actions préventives ou correctives devant faire l'objet de la validation des structures concernées par le risque en question.

B- Le contrôle périodique

Il est assuré par l'audit interne qui examine et évalue la qualité et l'efficacité du dispositif global de contrôle interne et notamment son adéquation à la nature des risques liés aux opérations.

Conformément aux exigences de la Banque Centrale, l'activité d'audit est encadrée par une charte d'audit interne et une charte du Comité d'Audit et des Risques qui définissent notamment le positionnement de l'audit interne, ses responsabilités et ses principales activités.

Rattaché directement à la Direction générale, l'audit interne fournit à tous les niveaux de responsabilité, des analyses, plans d'action, recommandations et conseils concernant les activités qu'il vérifie. Il exerce ses attributions en toute indépendance et rapporte, à ce titre, directement au Comité d'Audit et des Risques.

Les missions d'audit réalisées conformément au plan d'audit pluriannuel validé par le Comité d'Audit et des Risques permettent de faire un diagnostic et une évaluation exhaustive de l'ensemble des processus et activités audités ainsi qu'une appréciation des risques inhérents aux différentes opérations. Les recommandations et actions préventives issues de ces missions permettent de renforcer l'efficacité opérationnelle et la maîtrise des risques au niveau des services centraux et des centres d'affaires régionaux et contribuent au renforcement de l'efficacité des dispositifs de contrôle interne et de maîtrise des risques.





**RAPPORT FINANCIER ET
AVIS DU COMMISSAIRE
AUX COMPTES**



Rapport financier et avis du commissaire aux comptes

1- Etats financiers

La CCG gère, au 31/12/2020, pour compte de tiers, 25 fonds de garantie et de cofinancement en faveur des entreprises et des particuliers et tient, pour chacun de ces fonds et pour comptes propres, une comptabilité distincte retraçant les opérations propres inhérentes à chacun d'eux.

A. BILAN

Le total du bilan de la CCG clos au 31.12.2020 s'élève à 737 MDH contre 445 MDH l'exercice précédent, une hausse de 292 MDH due essentiellement au résultat bénéficiaire enregistré en 2020 (92 MDH) et une dotation de 200 MDH reçue de la Direction du Trésor.

L'analyse des principales rubriques de l'actif et du passif du bilan appelle les commentaires suivants :

A.1. Actif

- Valeurs en Caisse, Banque Centrale et Trésor Public

Cette rubrique d'une valeur de 359,41 MDH correspond aux disponibilités sur le compte rémunéré de la CCG ouvert auprès de la TGR dont 200 MDH représente une dotation reçue non encore affectée et 36 MDH au titre du Don IFE.

- Créances sur la clientèle :

Les créances nettes sur la clientèle, en 2020, s'élèvent à 104 MDH contre 98 MDH enregistré en 2019, constituées par les commissions de gestion à recevoir (79 MDH) et les prêts au logement (25MDH).

- Titres d'investissement et OPCVM :

Cette rubrique, correspond aux placements des disponibilités, pour une valeur globale de 215 MDH contre 227 MDH à fin 2019.

- Immobilisations incorporelles et corporelles :

La valeur nette de ces immobilisations figurant au bilan de la CCG en 2020 se chiffre à 29 MDH.

A.2. Passif

- Autres passifs

Cette rubrique enregistre un solde de 300 MDH, correspondant essentiellement à la dotation de 200 MDH, au Don IFE (36 MDH), aux créances gérées pour le compte des autres Fonds (20 MDH), aux sommes dues à l'Etat (23 MDH) et aux opérations de gestion pour 21 MDH (Charges sociales, Charges à payer ...).

- Fonds propres

Sont passés de 337 en 2019 à 428 en 2020, augmentation due au résultat bénéficiaire enregistré en 2020 pour un montant global de 92 MDH.

B.COMPTE DE PRODUITS ET CHARGES

L'analyse du Compte de produits et charges se présente comme suit :

B.1. Le Produit Net Bancaire

Le PNB a enregistré au titre de l'exercice 2020 une hausse nette de près de 28 MDH passant de 252 MDH en 2019 à 280 MDH à fin 2020.

B.2. Les charges générales d'exploitation

Elles s'élèvent à 79,33 MDH contre 74,78 MDH en 2019.

		En MDH	
COMPTES PRODUITS ET CHARGES	2020	2019	
Produits financiers	5,67	6,59	
Produits et intérêts sur opération avec la clientèle	0,56	1,60	
Commission de gestion des fonds	273,53	243,50	
Charges bancaires	-0,03	-0,06	
PRODUIT NET BANCAIRE	279,73	251,63	
Produits & charges non bancaires	-49,43	1,68	
Charges générales d'exploitation	-79,33	-74,78	
Impôts sur les sociétés	-75,85	-71,67	
RESULTAT NET COURANT AVANT PROVISIONS	75,12	106,86	
Résultat /provisions constatées	51,88	13,14	
Résultat non courant	-34,82	-3,61	
RESULTAT NET	92,18	116,39	

NB :

- Les charges non bancaires (-49,43) et le résultat sur les provisions (51,88) tiennent compte de l'annulation des titres de participations détenues par la CCG (50,50 MDH) suite à la liquidation judiciaire de la société HALA FISHERIES et la clôture de cette procédure par décision du tribunal pour absence d'actif de ladite société.
- Le Résultat non courant de -34,82 MDH est constitué essentiellement de la contribution de la CCG au Fonds Spécial pour la gestion de la pandémie du CORONAVIRUS pour 30 MDH et la contribution de solidarité sociale pour 4,80 MDH.

2- Avis du commissaire aux comptes

mazars

101, Bd Abdelmoumen, 20360
Casablanca Maroc

Tel : +212 522 423 423
Fax : +212 522 423 400
www.mazars.ma

CAISSE CENTRALE DE GARANTIE

ATTESTATION D'EXAMEN LIMITE DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

EXERCICE DU 1^{er} JANVIER AU 31 DECEMBRE 2020

Nous avons procédé à un examen limité des états de synthèse de la Caisse Centrale de Garantie (CCG), comprenant le bilan, le compte de produits et charges, l'état des soldes de gestion, le tableau des flux de trésorerie et les états des informations complémentaires (ETIC) ci-joints relatifs à la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2020. Ces états de synthèse qui fait ressortir un montant de capitaux propres et assimilés totalisant KMAD 428.471 dont un bénéfice net de KMAD 92.178, relève de la responsabilité des organes de gestion de l'émetteur. Ces états de synthèse ont été établis dans un contexte évolutif de crise sanitaire de l'épidémie de COVID 19, sur la base des éléments disponibles à cette date.

Nous avons effectué notre mission selon les normes de la Profession au Maroc relatives aux missions d'examen limité. Ces normes requièrent que l'examen limité soit planifié et réalisé en vue d'obtenir une assurance modérée que la situation provisoire ne comporte pas d'anomalie significative. Un examen limité comporte essentiellement des entretiens avec le personnel de la société et des vérifications analytiques appliquées aux données financières ; il fournit donc un niveau d'assurance moins élevé qu'un audit. Nous n'avons pas effectué un audit et, en conséquence, nous n'exprimons donc pas d'opinion d'audit.

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé de faits qui nous laissent penser que les états de synthèse, ci-joints, ne donne pas une image fidèle du résultat des opérations de la période écoulée ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la Caisse Centrale de Garantie établis au 31 décembre 2020, conformément au référentiel comptable admis au Maroc.

Casablanca, le 22 Mars 2021

Mazars Audit et Conseil

MAZARS AUDIT ET CONSEIL
101, Boulevard Abdelmoumen
20360 Casablanca
Tel : 05 22 42 34 25
Fax : 05 22 42 34 00

Taha FERDAOUS
Associé



ANNEXES



ANNEXES

Bilan de la CCG au 31/12/2020

ACTIF	En Milliers de Dirhams	
	31/12/2020	31/12/2019
1.Valeurs en caisse, Banque centrale, Trésor public, Service des chèques postaux	359 412	59 594
2.Créances sur les établissements de crédit et assimilés	0	0
• A vue	-	-
• A terme	-	-
3.Créances sur la clientèle	103 892	98 268
• Crédits de trésorerie et à la consommation	-	-
• Crédits à l'équipement	-	-
• Crédits immobiliers	25 038	26 270
• Autres crédits	78 854	71 998
4.Créances acquises par affacturage	-	-
5.Titres de transaction et de placement	146 093	108 092
• Bons du Trésor et valeurs assimilées	-	-
• Autres titres de créance	-	-
• Titres de propriété	146 093	108 092
6.Autres actifs	29 457	30 352
7.Titres d'investissement	68 631	118 528
• Bons du Trésor et valeurs assimilées	68 631	106 268
• Autres titres de créance	-	12 260
8.Titres de participation et emplois assimilés	-	-
9.Créances subordonnées	-	-
10.Immobilisations données en crédit-bail et en location	-	-
11.Immobilisations incorporelles	10 794	9 717
12.Immobilisations corporelles	18 397	20 393
Total de l'Actif	736 674	444 944

En Milliers de Dirhams

PASSIF	31/12/2020	31/12/2019
1. Banque centrale, Trésor public, Service des chèques postaux	-	-
2. Dettes envers les établissements de crédit et assimilés	-	-
• A vue	-	-
• A terme	-	-
3. Dépôts de la clientèle	-	-
• Comptes à vue créditeurs	-	-
• Comptes d'épargne	-	-
• Dépôts à terme	-	-
• Autres comptes créditeurs	-	-
4. Titres de créance émis	-	-
• Titres de créance négociables émis	-	-
• Emprunts obligataires émis	-	-
• Autres titres de créance émis	-	-
5. Autres passifs	300 041	105 408
6. Provisions pour risques et charges	8 161	2 648
7. Provisions réglementées	-	-
8. Subventions, fonds publics affectés et fonds spéciaux de garantie	1 456	2 051
9. Dettes subordonnées	-	-
10. Ecart de réévaluation	-	-
11. Réserves et primes liées au capital	-	-
12. Capital	432 207	432 207
13. Actionnaires. Capital non versé (-)	-	-
14. Report à nouveau (+/-)	-213 760	-213 760
15. Résultats nets en instance d'affectation (+/-)	116 390	-
16. Résultat net de l'exercice (+/-)	92 178	116 390
Total du Passif	736 674	444 944

Compte de résultat de la CCG au 31/12/2020

En Milliers de Dirhams

	31/12/2020	31/12/2019
I.PRODUITS D'EXPLOITATION BANCAIRE	279 765	251 688
1.Intérêts et produits assimilés sur opérations avec les établissements de crédit	3 067	1 573
2.Intérêts et produits assimilés sur opérations avec la clientèle	567	1 603
3.Intérêts et produits assimilés sur titres de créance	2 602	4 558
4.Produits sur titres de propriété	-	-
5.Produits sur immobilisations en crédit-bail et en location	-	-
6.Commissions sur prestations de service	273 529	243 496
7.Autres produits bancaires	-	458
II.CHARGES D'EXPLOITATION BANCAIRE	33	56
8.Intérêts et charges assimilées sur opérations avec les établissements de crédit	-	-
9.Intérêts et charges assimilées sur opérations avec la clientèle	-	-
10.Intérêts et charges assimilées sur titres de créance émis	-	-
11.Charges sur immobilisations en crédit-bail et en location	-	-
12.Autres charges bancaires	33	56
III.PRODUIT NET BANCAIRE	279 732	251 632
13.Produits d'exploitation non bancaire	1 066	1 685
14.Charges d'exploitation non bancaire	50 500	5
IV.CHARGES GENERALES D'EXPLOITATION	79 329	74 776
15.Charges de personnel	54 013	48 611
16.Impôts et taxes	2 181	2 022
17.Charges externes	16 025	17 446
18.Autres charges générales d'exploitation	110	252
19.Dotations aux amortissements et aux provisions des immobilisations incorporelles et corporelles	7 001	6 445
V.DOTATIONS AUX PROVISIONS ET PERTES SUR CREANCES IRRECOUVRABLES	5 513	0
20.Dotations aux provisions pour créances et engagements par signature en souffrance	-	-
21.Pertes sur créances irrécouvrables	-	-
22.Autres dotations aux provisions	5 513	0
VI.REPRISES DE PROVISIONS ET RECUPERATIONS SUR CREANCES AMORTIES	57 394	13 142
23.Reprises de provisions pour créances et engagements par signature en souffrance	634	6 883
24.Récupérations sur créances amorties	6 259	6 259
25.Autres reprises de provisions	50 500	0
VII.RESULTAT COURANT	202 850	191 678
26.Produits non courants	89	658
27.Charges non courantes	34 911	4 272
VIII.RESULTAT AVANT IMPOTS	168 028	188 064
28.Impôts sur les résultats	75 850	71 674
IX.RESULTAT NET DE L'EXERCICE	92 178	116 390
TOTAL PRODUITS	338 314	267 173
TOTAL CHARGES	246 136	150 783
RESULTAT NET DE L'EXERCICE	92 178	116 390

Compte de résultat de la CCG au 31/12/2020

1- Tableau de formation des résultats

	En Milliers de Dirhams	
	31/12/2020	31/12/2019
1.(+) Intérêts et produits assimilés	6 236	7 734
2.(-) Intérêts et charges assimilées	-	-
MARGE D'INTERET	6 236	7 734
3.(+) Produits sur immobilisations en crédit-bail et en location	-	-
4.(-) Charges sur immobilisations en crédit-bail et en location	-	-
Résultat des opérations de crédit-bail et de location	-	-
5.(+) Commissions perçues	273 529	243 496
6.(-) Commissions servies	33	56
MARGE SUR COMMISSIONS	273 496	243 440
7.(+) Résultat des opérations sur titres de transaction	-	-
8.(+) Résultat des opérations sur titres de placement	-	456
9.(+) Résultat des opérations de change	-	2
10.(+) Résultat des opérations sur produits dérivés	-	-
Résultat des opérations de marché	-	458
11.(+) Divers autres produits bancaires	-	-
12.(-) Diverses autres charges bancaires	-	-
PRODUIT NET BANCAIRE	279 732	251 632
13.(+) Résultat des opérations sur immobilisations financières	0	0
14.(+) Autres produits d'exploitation non bancaire	1 066	1 684
15.(-) Autres charges d'exploitation non bancaire	50 500	5
16.(-) Charges générales d'exploitation	79 329	74 776
RESULTAT BRUT D'EXPLOITATION	150 969	178 535
17.(+) Dotations nettes des reprises aux provisions pour créances et engagements par signature en souffrance	51 881	13 143
18.(+) Autres dotations nettes de reprises aux provisions	-5 513	0
RESULTAT COURANT	202 850	191 679
RESULTAT NON COURANT	-34 822	-3 614
19.(-) Impôts sur les résultats	75 850	71 674
RESULTAT NET DE L'EXERCICE	92 178	116 390

2- Capacité d'autofinancement

	31/12/2020	31/12/2019
(+) RESULTAT NET DE L'EXERCICE	92 178	116 390
20.(+) Dotations aux amortissements et aux provisions des immobilisations incorporelles et corporelles	7 001	6 445
21.(+) Dotations aux provisions pour dépréciation des immobilisations financières	-	-
22.(+) Dotations aux provisions pour risques généraux	0	0
23.(+) Dotations aux provisions réglementées	-	-
24.(+) Dotations non courantes	-	-
25.-) Reprises de provisions	50 500	-
26.-) Plus-values de cession des immobilisations incorporelles et corporelles	46	12
27.(+) Moins-values de cession des immobilisations incorporelles et corporelles	-	5
28.-) Plus-values de cession des immobilisations financières	50 500	-
29.(+) Moins-values de cession des immobilisations financières	-	-
30.-) Reprises de subventions d'investissement reçues	595	666
(+) CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT	98 538	122 162
31.-) Bénéfices distribués	-	-
(+) AUTOFINANCEMENT	98 538	122 162

Tableau des flux de trésorerie de la CCG au 31/12/2020

	En Milliers de Dirhams	
	31/12/2020	31/12/2019
1.(+) Produits d'exploitation bancaire perçus	274 820	272 102
2.(+) Récupérations sur créances amorties	6 260	6 260
3.(+) Produits d'exploitation non bancaire perçus	493	424
4.(-) Charges d'exploitation bancaire versées	27	64
5.(-) Charges d'exploitation non bancaire versées	34 911	4 272
6.(-) Charges générales d'exploitation versées	63 904	67 397
7.(-) Impôts sur les résultats versés	70 922	62 090
I. Flux de trésorerie nets provenant du compte de produits et charges	111 809	144 963
Variation des :	-	-
8.(+) Créances sur les établissements de crédit et assimilés	-	-
9.(+) Créances sur la clientèle	8 695	14 915
10.(+) Titres de transaction et de placement	11 022	48 376
11.(+) Autres actifs	729	-266
12.(+) Immobilisations données en crédit-bail et en location	-	-
13.(+) Dettes envers les établissements de crédit et assimilés	-	-
14.(+) Dépôts de la clientèle	-	-
15.(+) Titres de créance émis	-	-
16.(+) Autres passifs	173 598	-18 976
II. Solde des variations des actifs et passifs d'exploitation	194 044	44 049
III. FLUX DE TRESORERIE NETS PROVENANT DES ACTIVITES D'EXPLOITATION (I + II)	305 853	189 012
17.(+) Produit des cessions d'immobilisations financières	-	-
18.(+) Produit des cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles	46	12
19.(-) Acquisition d'immobilisations financières	-	-
20.(-) Acquisition d'immobilisations incorporelles et corporelles	6 081	5 705
21.(+) Intérêts perçus	-	-
22.(+) Dividendes perçus	-	-
IV.FLUX DE TRESORERIE NETS PROVENANT DES ACTIVITES D'INVESTISSEMENT	- 6 035	- 5 693
23.(+) Subventions, fonds publics et fonds spéciaux de garantie reçus	-	-
24.(+) Emission de dettes subordonnées	-	-
25.(+) Emission d'actions	-	-
26.(-) Remboursement des capitaux propres et assimilés	-	-
27.(-) Intérêts versés	-	-
28.(-) Dividendes versés	-	183 103
V.FLUX DE TRESORERIE NETS PROVENANT DES ACTIVITES DE FINANCEMENT	-	-183 103
VI.VARIATION NETTE DE LA TRESORERIE (III+ IV +V)	299 818	217
VII.TRESORERIE A L'OUVERTURE DE L'EXERCICE	59 594	59 377
VIII.TRESORERIE A LA CLOTURE DE L'EXERCICE	359 412	59 594



Centre d'Affaires, Boulevard Ar Ryad,
Hay Ryad - Rabat, B.P 2031 - Maroc
Tél. : 05 37 71 68 68 - Fax : 05 37 71 57 15
Site Web : www.ccg.ma